

Le Voix des Travailleurs

de Bretagne, de l'Ouest ("Le Messager Syndical" et "L'Effort" réunis)

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens des Unions Régionales de l'Ouest et de Bretagne et Maine (LOIRE-INFÉRIEURE, MAINE-ET-LOIRE, VENDEE, VIENNE, DEUX-SEVRES. — ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN, FINISTÈRE, CÔTES-DU-NORD, MAYENNE)

TELEPHONES :	ADMINISTRATION ET REDACTION :	Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus	ABONNEMENT ANNUEL :	COMPTES CHEQUES-POSTAUX
Nantes 120.71	Nantes : 10, Rue de Bel-Air		Syndiqués : 3 fr. ; Soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.	Pour la Région de Bretagne et Maine : Rennes 144-37.
Rennes 30.07	Rennes : 7, rue de Corbin			Pour la Région de l'Ouest : Nantes 208-73.

En plein dans le... Bain !

Je reviens de Poitiers... Autrement dit, j'ai assisté, comme beaucoup d'autres, au 12^e Congrès régional des syndicats des travailleurs chrétiens de l'Ouest.

J'en ai rapporté une série d'impressions que je voudrais bien communiquer aux camarades qui n'ont pas pu faire le déplacement, ou à ceux qui l'ayant fait, seront sans doute heureux de voir ce que je « Prolo » en pense.

Chacun son petit bout, n'est-ce pas, et là « Voix » reflétera l'image exacte de ces belles assises syndicales.

Un train poussif m'a jeté au bas de la ville, avec trois-quarts d'heure d'avance sur... l'ancienne heure ! Et Poitiers, c'est la France bosnie. En soufflant je parviens sur la Place d'Armes, mais ma science, mon sens de l'orientation se trouvent là, totalement en défaut. Un bout de papier me dit : Rue Jean-Jaurès...

C'est de l'hébreu ! Mais un vieux syndicaliste de la C.F.T.C. sait que dans une ville où se tient un congrès régional on doit trouver tout de suite le guide sûr qui vous conduira au lieu des séances...

En effet, en examinant les bouillottes je parviens à repérer un camarade syndiqué. Je prends la piste et derrière lui, je pénètre dans le Saint Fortunat. Quelle riche invention que l'insigne !

Tout de suite je suis chez moi. Je « sens », je « retrouve » cette atmosphère particulière à nos congrès de travailleurs chrétiens.

Une fontaine sur l'estrade, Tessier, (il n'a pas changé, sauf que ses moustaches sont un peu plus... salées), Tessier que je n'avais pas vu depuis près de sept ans...

Sur le terrain syndical, même quand les nécessités de la vie nous imposent de pénibles séparations, on se retrouve toujours et avec joie !

Autour de lui, des amis connus, et puis la foule des inconnus avec lesquels on fait vite connaissance...

Et voilà là... baignoire !

La séance ? D'autres vont en parleront en techniciens... Moi, je plane !

En écoutant Beilleveire, je me vois... il y a... X années, présentant le rapport moral... Ça rajoutait ! Mais combien, je suis loin de Poitiers !

Heureusement que la voix de Mlle Lebrun me ramène à la réalité, la triste réalité qu'est la situation de la femme dans le chômage...

Et la discussion arrive. Tessier, toujours précis, oriente les débats et leur fait rendre le maximum dans le cadre de l'horaire...

Ah ! l'horaire !

J'adresse ici une mention plus qu'honorable, quelque chose comme un diplôme avec médaille d'or, aux camarades de Poitiers, organisateurs du côté matériel du Congrès... car, j'ai, par eux, reçu des congrès où l'horaire était cruellement malmené. Mais ce n'était pas, je m'empresse de le dire, des congrès de l'Ouest.

Précis, les auto-cars sont devant la porte... et sans heurt vont nous déposer devant Sainte Thérèse... là-bas, sur le plateau de Biard.

Ici, sans aucun doute, nous sommes « en plein dans le bain... »

Une paroisse neuve, plantée au cœur d'un faubourg ouvrier, avec des fidèles des « as » !

Quelle délicate cérémonie, et comme l'on prie bien quand on est « en famille », sous les volutes blanches d'une église d'ouvriers !

Aussi bien, le chanoine Lefèvre, — un qui sait — trouve pour son allocution des accents qui portent !

Merci Monsieur le Chanoine !... Cette fois, je ne ferai pas l'avocat du diable !

Et nous quittons les sommets où nous aurions bien voulu dresser notre tente, poursuivis par les appels des vendeurs de la J. O.

Le grand « bain » vous dis-je !

Et voici le repas en commun.

Voici les séances du Congrès où il se fait du vrai, du bon travail !

Monseigneur Mesguen préside. C'est un joyeux événement et une promesse... Aussi, après les tostes, lorsque Son Excellence aura dit, avec une heureuse précision ce qu'il fallait dire, c'est debout, que

Le Traité de Versailles et l'Encyclique « Rerum Novarum » de Léon XIII

Parallèle suggestif

Les principes selon les puissances signataires du traité de paix en 1919.

(Article 417)

I. — Le respect de la personne humaine. — Les principes suivants paraissent d'une importance particulière et urgente.

1^o Le travail ne doit pas être considéré simplement comme une marchandise ou un article de Commerce.

II. — Droit d'Association. — Le droit d'association en vue de tous les objets non contraires aux lois aussi bien pour les salariés que pour les employeurs.

III. — Salaire normal. — Le paiement aux travailleurs d'un salaire leur assurant un niveau de vie convenable tel qu'on le comprend dans leur temps et dans leur pays.

IV. — Journée de huit heures. — L'adoption de la journée de huit heures ou de la semaine de 48 heures comme but à atteindre partout où il n'a pas encore été obtenu.

V. — Repos du dimanche. — L'adoption d'un repos hebdomadaire de 24 heures au minimum qui devrait comprendre le dimanche toutes les fois que cela sera possible.

VI. — Travail des enfants. — La suppression du travail des enfants et l'obligation d'apporter au travail des deux sexes les limitations nécessaires pour leur permettre de continuer leur éducation et d'assurer leur développement physique.

VII. — Universalité des Principes. — Les règles édictées dans chaque pays au sujet des conditions de travail doivent assurer un traitement équitable à tous les travailleurs résidant dans leur pays.

IX. — Inspection du travail. — Chaque Etat devra organiser un service d'inspection qui comprendra des femmes afin d'assurer l'application des lois et règlements pour la protection des travailleurs.

Les principes selon le Pape Léon XIII dans l'encyclique « Rerum Novarum » en 1891.

Quant aux riches et aux patrons il ne doivent pas traiter l'ouvrier en esclave ; il est juste qu'il respecte en lui la dignité de l'homme. Il est honteux et inhumain d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras.

« Les patrons et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution (de la question sociale) par toutes les œuvres propres à opérer un rapprochement entre les deux classes. La première place appartient aux corporations ouvrières. »

« Si donc, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et règlements qui leurs paraissent les plus appropriés aux buts qu'ils poursuivent. »

« Parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui lui convient. Que le patron et l'ouvrier fassent tant et telles conventions qu'il lui plaira, il est une loi de justice naturelle

les travailleurs lui adresseront leurs vibrants applaudissements... Quelques minutes de détente avant la clôture. Puis ce sont les derniers discours... Je n'insiste pas. Le douzième congrès est fini. En route pour la troisième et que tout le monde se dise bien que sur cette route, c'est du travail qu'il faut rendre... Et ce travail va pouvoir se faire sans contrainte, dans la liberté des mouvements retrouvés pour la plus belle des causes !

Allons-y, camarades !

Faut-il maintenant vous avouer que, pour compléter le tableau, et goûter davantage aux délices du « bain », j'ai manqué mon train ?

Eh oui !

Aussi, durant douze heures d'horloge, bien comptées, j'ai pu penser aux jours lointains où, de retour de maints congrès, j'attendais, en écrivant ou en pensant mes articles, le rapide express ou le lent omnibus, dans quelque gare perdue.

C'est ce qui vous vaut, amis, et le titre imagé et le texte de ces notes « bien dans le bain » elles aussi !

PROLO.

plus élevée et plus ancienne à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête.

« Exiger une somme de travail qui, en épuisant toutes les facultés de l'âme écrase le corps et en consume les forces jusqu'à l'épuisement, c'est une conduite que ne peuvent tolérer ni la justice ni l'humanité. »

« Le droit au repos de chaque jour ainsi que la cessation du travail le dimanche doivent être la condition expresse ou tacite de tout contrat passé entre patrons et ouvriers. »

« L'enfance en particulier — et ceci demande à être observé strictement — ne doit entrer à l'usine qu'après que l'âge aura suffisamment développé en elle les forces physiques intellectuelles et morales, sinon comme une herbe tendre, elle se verra flétrir par un travail trop précoce et il en sera fait de son éducation. »

« Les principes proclamés par le Pape sont édictés pour l'Univers et demandent à être appliqués en tout lieu. »

« Les droits, où qu'ils se trouvent, doivent être religieusement respectés, et l'Etat doit les assurer à tous les citoyens en prévenant ou en vengeant leur violation. »

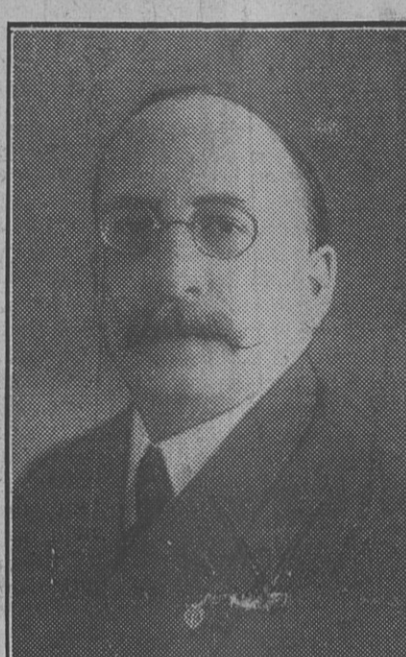
Ce que disent :

- Les menteurs : Menton.
- Les danseurs : Tournon.
- Les cuisiniers : Salon.
- Les chômeurs : Chateaufort.
- Les têtus : Mainfontaine.
- Les buveurs : Avallon.
- Les orateurs : Thonon.
- Les moissonneurs : Lyon.
- Les assiégés : Thénos.
- Les accusés : Nyons.
- Les moqueurs : Chiron.
- Les chasseurs : Tiron.
- Les exposants : Montrou.
- Les menuisiers : Sion.
- Les blagueurs : Riom.

MARTYRS du Syndicalisme Chrétien

On sait qu'en Espagne, les syndicats socialistes, un moment favorisés par la dictature Primo de Rivera, ont vainement cherché à monopoliser l'action ouvrière. Le vigoureux réveil du syndicalisme chrétien, à la suite du ministère Azana, a porté leur fureur au paroxysme.

C'est ainsi que, lors des récents événements des Asturies, à Moréda, une escouade révolutionnaire, armée de fusils, de mitrailleuse et de bombes, fit l'assaut du siège des syndicats chrétiens. Vingt-cinq ouvriers mineurs, munis seulement de douze carabines, y prolongèrent une journée durant la résistance. Quatre d'entre eux périrent sous les ruines de la maison que leurs adversaires firent sauter à la dynamite. Les autres, avec leur leader, Vicente Madera, ont survécu au carnage.



Gaston TESSIER, Secrétaire Général de la C. F. T. C.

Notre dernier Dessin

CRITIQUE

Nous avons reçu, concernant notre dessin de mars, une critique écrite et quelques critiques verbales.

(Nous nous exprimons de dire que ce n'est pas pour cela qu'il n'y a pas de dessin ce mois-ci ; c'est en effet, faute de place, par suite de la dimension de la photo du XII^e Congrès de l'U. R. O.)

Merci de ces critiques. Cela prouve que notre dessin a porté, et qu'ainsi il a peut-être atteint son but, en empêchant des abus de se commettre. D'une façon générale on nous blâme de sembler généraliser dans ce dessin et de vouloir dire que tous les patrons ont baissé les salaires par exemple.

« Nantaise vient de le faire, si nous avions précisé — et comment l'aurions-nous fait ? — on nous aurait blâmé de clouer quelqu'un au pilori. »

Mais, puisqu'il faut être précis, précisons que nous avons voulu dire que l'on a baissé les fonctionnaires et assimilés en s'inspirant des baisses de salaires de l'industrie et du commerce, et que nous voulions opposer par là une sorte de frein préventif à la baisse que n'allient point manquer de tenter, à leur tour, après la baisse des salaires des employés municipaux de Nantes, divers commerces ou industries. Voilà en quoi consistait le cercle vicieux (oh combien !).

Et ne devaient prendre ces critiques pour eux que ceux que cela concernait.

Avions-nous tort ? Les événements, hélas ! viennent nous appuyer : Société Nantaise d'Electricité, couture, bâtiment, quels autres encore ?

« Prophète de malheur, alors ? Peut-être. Mais si seulement il suffisait de le prévoir pour l'éviter ! »

Voudrait-on donc aussi nous empêcher de le prévoir ?

A. B.

P. S. — Quant aux chiffres de notre lettre à la S. N. E., en 4^e page du numéro de mars, et que l'un de nos critiques a contestés, nous avons à sa disposition toute une documentation susceptible de le convaincre que dans l'ensemble, si dans tous les détails, nous ne nous sommes pas trompés.

Le droit au travail

En exposant, le 15 février, la politique du gouvernement en lutte contre le chômage, M. P.-E. Flandin a énuméré divers moyens d'atténuer cette terrible diathèse sociale, sans négliger l'effort énorme et unanime qu'il convient de préparer pour la guérir.

En période transitoire, il faut aller au plus pressé, et secourir les chômeurs. Comme la Grande-Bretagne, la France doit « intégrer dans le budget de la collectivité le coût de l'existence des chômeurs ». Certains le contestent ; ils estiment que le soulagement de la misère des sans-travail est un devoir de charité pure, et nullement une prescription de la justice. Ceci nous paraît insoutenable.

En régime capitaliste, le droit au travail et au salaire est fondamental. L'ouvrier est un homme, et point un animal. C'est un être doué d'âme et de raison qui, ne possédant pas en fait les moyens de production, ne peut subsister que par son travail, lequel est un droit, comme sa vie. La contrepartie du « droit » du possédant, c'est le « droit » du travailleur non possédant. Sur ce point, je crois qu'il faut admettre l'analogie critique présentée par le socialisme. Une société ne peut être assez absurde ni assez barbare, dit avec raison M. Léon Blum, pour dire à un homme : « Tu n'auras pour vivre que le prix du travail que je t'achète. » — et d'autre part : « A partir d'aujourd'hui, je ne t'achète plus ton travail. »

En approuvant ce postulat, je me permets de faire observer combien le socialisme se montre faible dans sa partie prétendue constructive, puisque, précisément, le régime collectiviste, le raisonnement qui établit le droit au travail ne tiendrait plus. La propriété individuelle étant supprimée, que se passerait-il en cas de crise, — car personne je pense, n'a la prétention de soutenir que le socialisme matérialiste nous ramènerait au paradis terrestre, et qu'il n'y aurait plus aucune crise d'aucune sorte sur aucun point du globe !

La société collectiviste en difficulté dirait donc à l'homme : « Tu travailles pour toi et pour tous, aux risques et périls de la communauté qui a organisé toutes choses, et à tes risques propres, puisque tu n'es qu'un numéro de cette communauté. Tu es producteur, co-propriétaire, et consommateur, indivisiblement. Si la communauté fait faillite, si par exemple elle ne peut plus faire vivre l'Etat, les fonctionnaires, les agriculteurs et les ouvriers, tant pis pour tous et donc pour toi ! Elle ne te doit rien. » C'est donc l'anarchie, c'est la loi de la jungle.

« L'on voit combien ce régime serait fatalement plus inhumain qu'un régime propriétaire et coopératiste, un régime s'inspirant de la vraie nature de l'homme qui exige une certaine satisfaction de l'instinct d'appropriation, tout en permettant le travail ordonné en groupes, et en vue du bien commun. »

Nous ne sommes pas, heureusement, à la veille de l'établissement en France du système de temitières, qui fait le bonheur

REBATIS MA MAISON

Editions de l'« Education Intégrale », 3 bis, rue de la Sablière, Paris. REBATIS MA MAISON, par Edouard Montier, lauréat de l'Académie. — Un vol. Prix : 8 francs.

Ce nouveau livre, longuement mûri, complète la trilogie « Le Jeune homme riche » et « Le Jeune homme pauvre ». C'est une vivante synthèse de sociologie chrétienne, Edouard Montier y amplifie encore son œuvre d'éducation intégrale de la Jeunesse, après avoir appelé le « Jeune homme riche » à l'apostolat populaire, et le « Jeune travailleur » à un humanisme moderne, il convie l'un et l'autre à rebâtir ensemble la société chrétienne en ruines. Il leur redit le mot de Jésus-Christ à saint François : « Mon Fils, rebâtis ma maison. »

La marche du livre est claire et facile.

1. Exposé de l'idéal social chrétien : famille, propriété, profession, patrie, humanité, d'après le plan divin, dans une solidarité hiérarchisée.

2. Ruine progressive de ces divers éléments jusqu'aujourd'hui.

3. Cause principale de ces ruines : le triple individualisme de la Renaissance, de la Réforme, de la Révolution.

4. Premiers efforts de reconstitution humaine ou d'inspiration chrétienne. Les premiers socialistes, Lamennais, Lamartine.

5. Reprise du travail à pied d'œuvre par les catholiques Montalembert, Ozanam, Harmel, les prêtres Ketteler, Manning, d'Hulst (Ecole de Fribourg), etc., les papes Jean XIII et Pie XI.

6. Les premières réalisations opérées par la législation, les institutions, les Œuvres avec mise au point très exacte.

Les nombreuses citations des principales autorités citées font de ce travail une mine de renseignements, une documentation énorme et une œuvre de haute tenue et de grande variété littéraire.

On y retrouve aussi toute la manière de l'auteur, ce ton de causerie franche, hardie et pure tout ensemble, cette chaleur de conviction et cette poésie de style qui, suivant le mot de Céline Lhotte, valent à Edouard Montier « l'audience des jeunes ».

Les jeunes et même leurs conseillers trouveront à la lecture de ce livre, complet sans être compact, autant de plaisir que d'intérêt.

JUSQU'AU 20 AVRIL
Vérifiez votre inscription
Faites inscrire vos amis
(Hommes et Femmes)
sur les listes électorales
Prud'hommes

d'un ou deux millions de Russes et la misère des cent trente-huit autres millions. Les Français n'aiment ni la dictature oligarchique ni l'égalité dans la souffrance, en quoi se complaisent beaucoup de Slaves. Mais que les capitalistes intégraux et libéraux prennent garde, et qu'ils ne contestent à personne le droit au travail ! La fureur populaire déchaînée les précipiterait bientôt dans une tourmente dont nul ne peut mesurer les dévastations.

L.-A. PAGES.

(« L'Aube »).

50^e Réunion du Bureau de la C.I.S.C.

Le Bureau de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens vient de tenir à Bruxelles sa cinquantième réunion sous la présidence de M. Henri Pauwels qui a assumé les fonctions de président pour le semestre courant.

Le Bureau a décidé de convoquer une réunion du Conseil de la C.I.S.C. pour les 13 et 14 mai, à Metz.

Le secrétaire général, M. Serrarens, lui soumettra un rapport sur le développement du mouvement syndical chrétien depuis le congrès de Montreux.

Les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence Internationale du Travail feront l'objet d'un examen par le Conseil.

Parmi ces questions il y a celle du chômage des jeunes. En collaboration avec les organisations de J. O. C., la C. I. S. C. a organisé une pétition internationale des jeunes chômeurs à la Conférence Internationale du Travail.

Le Conseil prendra connaissance des résultats de cette pétition qui sera présentée ultérieurement à la Conférence de Genève.

Le Bureau s'est montré unanimement inquiet de la situation politique actuelle. Sans vouloir s'occuper de problèmes de haute politique qui sont posés par les récentes décisions allemandes, par leurs causes et leurs effets, le Bureau ne peut se dissimuler les dangers que leur développement actuel présente pour la paix mondiale.

La situation économique qui a amené un chômage effrayant, une misère inouïe pour les masses laborieuses, rend impérieusement nécessaire la collaboration internationale des peuples dans le domaine économique et social pour laquelle la réduction internationale des armements semble une condition primordiale.

Le Bureau adresse donc un appel pressant à tous les gouvernements afin que, par des mesures courageuses, ils arrivent à organiser et assurer la paix mondiale.

Journée d'Etudes de la Fédération Internationale des Syndicats chrétiens d'Ouvriers d'usine

Le Japon sur le marché mondial

Le 27 mars dernier eut lieu à Bruxelles, une réunion des organisations belges affiliées à la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens d'Ouvriers d'Usine et de Transports.

A cette réunion M. Serrarens, secrétaire général de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens fit un discours sur le sujet « Le Japon sur le marché mondial », en défendant les thèses suivantes :

« Parmi les facteurs qui ont contribué à amener la perturbation dans la situation économique mondiale, il faut citer l'essor pris par les pays asiatiques qui en a fait des Etats à grande production industrielle. »

La première place parmi ces pays revient au Japon, non pas au point de vue de sa production par rapport au total de la production mondiale, mais en ce qui concerne les grandes possibilités de production que recelle ce nouvel Etat industriel.

Le niveau de vie des ouvriers japonais, de même que celui de la population agricole, est très bas, même en comparaison avec le niveau général de la vie au Japon qui ne subit que depuis peu de temps l'influence de l'Occident et qui est elle aussi très simple.

Ainsi que cela s'est produit dans d'autres pays, les conditions de travail vont de pair avec les conditions de vie de la population : la population pauvre est exploitée par l'industrie naissante.

L'on ne saura empêcher cet essor japonais, l'on devra le canaliser !

Afin d'éviter l'expansion japonaise, par le moyen de guerres, sur le Pacifique et le long de ses côtes, il est nécessaire de faire accepter par le Japon, par l'intermédiaire de l'Organisation Internationale du Travail, des conditions de travail telles qu'elles ont été acceptées par d'autres pays, mais il sera nécessaire de faire procéder en outre à un arrangement en ce qui concerne les débouchés.

Le Japon a fait son apparition sur le marché mondial à un moment où celle-ci devait causer de graves perturbations. Et c'est cette situation qui exige impérieusement qu'on mette de l'ordre dans l'économie mondiale.

L'exposé de l'orateur fut suivi d'une discussion très animée.



LES DELEGUES AU XII^e CONGRES DE L'UNION REGIONALE DE L'OUEST, A POITIERS

Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

Union Régionale de Bretagne et du Maine

XII^e CONGRES

26 et 27 Avril, à SAINT-BRIEUC

Sous la présidence de Gaston TESSIER, Secrétaire Général de la C.F.T.C.

Samedi 26 Avril

A 20 h. 30. — Réunion du Conseil de l'Union Régionale.

Dimanche 27 Avril

A 9 heures. — Messe à la Cathédrale.

A 10 heures. — SEANCE DE TRAVAIL, salle Saint-Charles.

1. Les Groupements de Jeunesse et d'Organisation professionnelle, par P. ROY, Président du Syndicat du Livre de Rennes.

2. Le Droit au Travail et la Vie Familiale, par G. LE-COMTE, Secrétaire des Syndicats de Fougères.

A 12 h. 30. — Repas en commun (Hôtel de France).

A 15 h. 30. — REUNION DE CLOTURE, Salle Saint-Charles.

1. L'Activité des Syndicats Briochins depuis dix ans.

2. Conclusion et Vœux du Congrès.

CONFERENCE

par G. TESSIER, Secrétaire Général de la C. F. T. C.

RENNES

SYNDICAT DU LIVRE

Les répétitions syndicales sont tenues régulièrement au siège, 7, rue de Corbin, le mercredi, de 18 à 19 heures ; le vendredi, de 14 à 15 heures ; le samedi, de 18 à 19 heures ; le deuxième dimanche du mois, de 10 à 11 heures.

La St-Jean-Porte-Latine

En 1935, comme les années précédentes, la Fête de la Saint-Jean-Porte-Latine ne saurait passer inaperçue pour les membres de notre Syndicat professionnel. Et c'est pourquoi, en exécution des décisions de l'Assemblée générale du 27 janvier dernier, le Conseil syndical s'entend activement à la mise sur pied de cette journée familiale.

Sans indécision, nous pouvons annoncer que la majorité de nos camarades auront la satisfaction de revoir les rabines de la Prévaley pour leurs ébats joyeux de l'après-midi du 12 mai prochain. Cette fête sera le nouveau restaurant de la Prévaley que se dérouleront les agapes fraternelles prévues.

Il faut donc sans tarder se munir, près des membres du Conseil syndical, des cartes de banquet, dont le prix modique sera réaffecté pour faciliter l'organisation et d'être certain d'y assister.

Ne pas oublier que ce banquet doit réunir la totalité des adhérents, accompagnés de leurs parents et amis, afin que cette réunion soit vraiment une preuve de vitalité. Ceux qui auront accepté ce déplacement seront récompensés par une grande tombola gratuite, et ne regretteront pas d'avoir oublié quelques instants les soucis actuels, en ayant accompli le matin leur devoir électoral s'il y a lieu.

Il est nécessaire de conserver la primauté de quelques détails pour l'invitation qui doit être adressée individuellement. Aussi estimons-nous utile d'arrêter en recommandant de faire l'impossible pour être libres en famille le dimanche 12 mai, de façon à faire bénéficier les nombreux convives de toutes les ressources du répertoire varié que ne manquent pas de posséder nos amis.

A nos chères compagnes si éprouvées, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

SYNDICATS FEMININS DU GRIFFON

Notre journée de Récoltion du 3 Mars

Je n'en dirai qu'un mot : ce fut un vrai succès, et nous ne pouvons qu'en remercier tout particulièrement nos dévoués bénévoles, M. l'abbé Simonneau, qui avait bien voulu nous consacrer tout un dimanche, pour traiter de la charité apostolique, sur lequel tout est actualité.

Merci également à vous toutes qui n'avez pas craint de passer toute cette journée dans le recueillement et la formation religieuse et morale.

Ce premier succès nous permet de bien augurer de l'avenir.

Merci aux jeunes

Un affectueux et cordial merci à nos jeunes qui ont bien voulu se faire les collectrices de leurs amies, plus occupées, et se charger d'encaisser leurs cotisations.

Votre joyeux sourire vous a ouvert toutes les portes et, ce qui est beaucoup plus difficile, toutes les bourses, et s'il y a eu de rares échecs dus à l'égoïsme ou l'incompréhension, votre belle confiance ne s'en est pas trouvée ébranlée.

Et maintenant que vous avez commencé à faire quelque chose pour votre Syndicat, ne vous arrêtez pas en si bon chemin, car ainsi que le dit notre divin Maître : « La moisson est grande et les ouvriers peu nombreux ».

Instruisons-nous

Nous rappelons aux quelques absentes qui n'ont pu assister au dernier cercle, que la prochaine réunion d'études aura lieu le dimanche 5 mai, à 17 heures.

Nouvelles de Famille

Mlle Yvonne Chambrin a perdu sa mère le 9 mars ; Mlle Yvonne Aubry a perdu sa mère le 10 mars ; Mlle Lucienne Tournier a perdu sa mère le 22 mars.

A nos chères compagnes si éprouvées, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

Amis Syndiqués, Votre journal est une lourde charge pour votre Syndicat

Payer le vous-mêmes

FOUGERES

SYNDICAT DE LA CHAUSSURE

Réunion générale

Nous invitons avec insistance nos camarades du Syndicat de la Chaussure à assister à la réunion générale qui aura lieu à la salle de la Jeunesse, le 23 Mai, à 20 heures.

Cette réunion étant obligatoire, nous espérons que tous les syndiqués se feront un devoir d'y assister.

Ordre du jour : Rapport Moral et Financier.

Exemple à imiter

Nous lisons dans « L'Aube » du 21 février 1935 :

Que M. Roosevelt demande au Congrès de proroger pour deux ans le plan de la N.R.A.

Il propose d'y introduire plusieurs modifications et demande une prorogation de deux ans du plan de reconstruction nationale.

Dans son message, le Président Roosevelt déclare que les points fondamentaux de ce plan sont établis sur des bases solides et que, si on les abandonnait, ce serait le retour au chaos dans les relations industrielles.

Le Président Roosevelt demande aussi que le plan soit amendé et qu'il prévienne :

1^o le droit du Gouvernement à établir des barèmes minima de salaires et de fixer les heures de travail ;

2^o une meilleure application de la loi contre les trusts ;

3^o la protection des petits commerçants ;

4^o le droit des ouvriers à faire aboutir collectivement leurs revendications par le truchement de leurs Syndicats.

Le Président Roosevelt indique aussi qu'un système de contrôle des prix sera nécessaire dans les industries traitant des ressources naturelles du pays.

Enfin le chef d'Etat recommande la simplification et la coordination de toute la structure du Code de reconstruction nationale, et il fait ressortir que, jusqu'ici, l'application de ce code a permis de fournir du travail dans des conditions physiques défavorables en même temps qu'il a protégé la main-d'œuvre juvénile.

La France, à son tour, prendra-t-elle la nécessité de mettre de l'ordre dans la vie sociale du Pays. Ne voit-elle pas les résultats malheureux des trusts américains et la débâcle économique de ce pays, ainsi que les efforts de son Président pour réparer le mal ? La France, à son tour, veut-elle subir l'épreuve en laissant s'implanter des firmes comme Bata, Pillot, qui demain, si nous n'y prenons garde, envahiront le marché de la Chaussure française et jetteront sur la rue d'innombrables ouvriers ? Nous osons espérer que, devant ces résultats, notre Gouvernement saura prendre des mesures pour limiter les effets de ces firmes néfastes, qui, en ce qui concerne la France, de la Chaussure, dont la section vient de s'établir à Fougères, nous a bon accueil près des Pouvoirs publics, cet ami de sauver notre industrie si menacée et dont le développement de son Commerce de nombreuses cités.

SAINT-BRIEUC

Conseil des Prud'hommes

Nous apprenons l'élection de Mlle de la Pallière, à la présidence du Conseil des Prud'hommes.

N'est-ce pas une nouvelle preuve de l'importance de nos syndicats, dans un pays où l'industrie est si existentielle et la vitalité ?

Que Mlle de la Pallière veuille bien trouver ici l'expression de nos bien vives félicitations.

Un deuil chez les employés

Le samedi 23 mars, nous avons conduit à sa dernière demeure notre cher ami Rivière, Président du syndicat des Employés, depuis de nombreuses années et qui vient d'être ravi prématurément à l'affection de ses siens et à notre amitié.

Militant de la première heure, notre ami est resté jusqu'au dernier moment le parfait propagandiste syndical et c'est bien un peu à la défense de la cause du syndicalisme chrétien qui lui était si chère qu'il usa une partie de ses forces.

Sans doute ressentirions-nous cruellement la perte que nous cause la disparition de notre ami, mais nous souhaitons toutefois que le dévouement dont il a fait preuve pendant toute sa vie n'aura pas été vain et qu'à son exemple d'autres viendront nombreux continuer et parfaire l'œuvre qu'il a si bien commencée.

A sa chère épouse, à ses enfants, à toute sa famille, nous adressons au nom des Syndicats de Saint-Brieuc et de l'U. R., nos respectueuses et bien chrétiennes condoléances.

Décès

Avec la plus grande peine nous avons appris que notre chère compagne Mlle Julia Banner, du groupe des jeunes, avait perdu son père.

A notre amie et à sa famille nous adressons nos condoléances bien chrétiennes, nous les assurons de nos prières et de toute notre sympathie.

La parole d'un humble agit souvent plus efficacement que toute l'éloquence de celui qui ne possède aucun talent

G. PALAU

LORIENT

Cercle d'étude du 24 Février 1935

Une soixantaine d'adhérents assistaient au dernier Cercle d'Etude. Mlle Le Tendre était chargée de nous faire un rapport sur la Conscience Professionnelle. Après la lecture de ce rapport un échange de vue très animé s'échangea. Devons-nous rendre vraiment le Patron responsable du manque de conscience Professionnelle ? M. l'abbé Duot termine la réunion en nous rappelant que quelque soit le sort du Patron, l'employé ou l'ouvrier doit toujours faire son travail d'une manière consciencieuse sans perdre son temps.

Le travail nous a été imposé par Dieu, nous devons donc faire notre devoir, du reste N.-S. Jésus-Christ nous a-t-il fait un exemple en étant lui-même ouvrier ?

Allons tous à Bata

J'ai lu sur le journal « Bata » du mois dernier que tous les ouvriers devaient avoir une automobile, et Bata se réserve dit-il, par son industrie la possibilité de fabriquer des voitures pour tous ses ouvriers.

Vous lisez bien, camarades ! tous les employés pourront avoir, par lui, une automobile !

Qu'attendent donc les travailleurs pour se ranger sous sa bannière, et le Gouvernement pour lui élever une statue ? Car tout doit être à l'avant, et si on donne aux ouvriers une automobile, c'est que le reste sera en proportion.

Donc, voilà le système américain d'avant la crise économique mondiale qui s'installe en France. Les Américains, comme tous les autres, en souvenir, par l'effet de leurs firmes, affirment à qui veut l'entendre que les ouvriers allaient travailler en auto et que seuls ceux qui avaient de l'inconscience n'y réussissaient pas. C'était presque paradoxal, tout juste si les ouvriers ne travaillaient pas en auto...

Nous allons par Bata, instaurer ce régime en France. Si les Américains n'ont pas su continuer leur système, c'est qu'ils ne s'y connaissaient pas. Mais avec Bata, tout ira à souhait. Les jeunes, avec de bons salaires, travailleront pour les vieux, qui obtiendront du Gouvernement, aidé par les firmes, des pensions leur permettant de vivre honorablement (voir déjà la pension des vieux travailleurs exclus des Assurances sociales).

Nous sommes donc sur la bonne route, et comme le génie du citoyen n'est qu'à son commencement, nous le verrons sur toutes les branches d'industrie étendre ses bienfaits, et nous espérons que bientôt 80 % des citoyens se verront écarter du travail, la pension de retraite augmentant à 40 ans. Tout ira bien ainsi et ce sera enfin le triomphe du progrès, mécanique pour le bienfait social.

G. LEGONTE

MILITANTS ! procurez-vous les disques de la C. F. T. C.

Renseignements pratiques permettant à tous de se procurer ces enregistrements chez tous les bons revendeurs et notamment à la S. E. D. O. P., 78, rue des Ecoles, à Halluin (Nord).

DISQUES LUMEN. — 33.052. — 25 c/m, bleu. — Le Militant Syndicaliste ; La Fête Chrétienne du Travail (Joseph Declercq, le barde du Nord, dans ses œuvres. Accompagnement d'orchestre, direction : F. Acker).

33.051. — 25 c/m, bleu. — La Marche des Travailleurs chrétiens. Joseph Declercq. Accompagnement d'orchestre, direction : F. Acker. — Le Travail vainqueur (de Marcel Poinbeau, chanté par Emile Roussau, de l'Opéra-Comique. Accompagnement d'orchestre : R. Guttinger).

Prix 15 francs, en trois disques. Par commande de trois disques, ceux-ci seront expédiés franco.

Les trois chansons de J. Declercq sont également en vente à la S. E. D. O. P., et la quatrième à la C. F. T. C., 5, rue Cadet, Paris (9^e), au prix de 1 fr. 50 l'exemplaire. Conditions spéciales par quantités.

Un parmi les autres

Pauvre Vieux !

On lui avait enseigné, à l'école, qu'il fallait avoir de la conscience professionnelle, qu'il fallait bien faire son travail et qu'ainsi il méritait le respect de son patron.

Et, depuis trente ans, resté fidèle à la même maison comme comptable, il avait pris soin des intérêts de l'entreprise comme s'il en avait été le propriétaire ; aussi peut-il, après des années de labeur acharné, il avait vu sa situation s'améliorer un peu et maintenant il se voyait la possibilité de mettre quelques sous de côté pour s'assurer une vieillesse tranquille.

Mais la crise survint. Le patron, désireux de changer les méthodes comptables de la maison, le trouva

trop vieux et un beau jour on le jeta sur le pavé, comme une vieille machine qui ne peut plus servir.

Les enfants sur lesquels l'espoir comptait sont aussi victimes de la crise et le voilà contraint de finir ses jours à l'hôpital.

Une toute petite question se pose : pendant les périodes de prospérité on a prévu les amortissements du matériel, on a constitué des réserves pour ceci, pour cela ! Et l'on n'a rien prévu pour ces vieux travailleurs qui ont usé leurs forces et ont cru que la conscience professionnelle était récompensée. N'aurait-on pas raison de dire que l'économie capitaliste considère l'homme non seulement comme une machine, mais bien moins que la machine que l'on peut garder puisqu'elle est amortie.

Et ils sont nombreux, ces vieux travailleurs, jetés sur le pavé sans même une petite retraite.

Notre Parlement n'aurait-il pas un travail plus urgent à faire que de se préoccuper toujours de scandales politico-financiers ou de scandales policiers ?

Le Bureau Exécutif de l'Union Internationale des Organisations Chrétiennes d'Ouvriers métallurgistes s'est réuni, les 13 et 14 février, à Bruxelles, sous la présidence de Charlemagne Broutin (France), vice-président.

Le Secrétaire Van Welle (Pays-Bas), fit une relation exacte de la situation en Sarre et en Autriche. Un projet de révision des statuts fut mis à l'étude en vue d'une adaptation à la situation actuelle de l'Union.

Le Bureau décida ensuite que le prochain Congrès de l'Union Internationale se tiendrait du 16 au 19 juillet à Bruxelles, dans une salle de l'Exposition. L'ordre du jour comprendra plusieurs questions importantes, la situation du chômage en Europe, l'influence de l'Industrie Métallurgique dans l'économie mondiale, le mouvement syndical international, etc...

Economie, gaspillage et charité

Dans une station de métro, un pain de deux livres, coupé en trois morceaux, traîne avec les journaux froissés et les vieux tickets. Cependant, le long de l'escalier, des chômeurs atardés tendent leur casquette. Sur le carreau des Halles, après la criée, le fond des paniers est ramassé par les balayeurs : « Si l'on nous laissait passer avant les balayeurs, nous déclarer le président d'une œuvre charitable, nous trouverions là, je vous le garantis, assez de denrées fraîches pour alimenter en grande partie nos soupes populaires. Vous n'imaginez pas ce qui se gaspille aux Halles sans profit pour personne ».

Regardez dans votre buffet. Où vont aller ce morceau de bœuf bouilli, encore entouré de carottes juteuses ? Et cette portion de gâteau de riz ? Ces restes savoureux de ragout ? Gageons que, neuf fois sur dix, par ces temps où l'on n'a plus guère le loisir ni le goût d'accueillir les restes, ceux-ci finiront à la poubelle. J'y vis traîner, un soir, une demi-douzaine d'huîtres intactes. Cependant, au septième étage de votre maison, peut-être plus bas, tout le monde ne mange pas à sa faim. Ouvrez vos placards, ce manteau encore chaud, mais passé de mode, ces souliers qui « datent » — trop car, trop pointus, trop clairs, trop foncés —, ce chandail moelleux, quoique un peu fadé, qu'attendez-vous pour les porter au vestiaire de la paroisse ?

Mais c'est encore très convenable ! objectez-vous. Un jour ou l'autre cela peut servir ! Je l'espère bien ! Croyez-vous que les guenilles tiennent chaud ? Attendez-vous que ces vêtements soient mangés aux mitesses pour les offrir aux pauvres... ou aux chiffonniers ?

Un Saint Martin, dans un tranchant, nous a donné un coup d'épée pour nous donner la morale à un malheureux. Tout le monde n'a pas le cœur de Saint Martin. En ce qui concerne les enfants du moins, les malheureux, le scandale du gaspillage et de l'égoïsme insultant la pauvreté !

Marguerite d'Escola.

Julot, ou le faux arpète

Quand il eut passé avec succès les épreuves du certificat d'études primaires, Julot reçut en récompense une superbe paire de pantalons. Avec complaisance il admira sa « découpe » dans l'armoire à glace de sa maman et manifesta par des cris de paon sa joie de posséder enfin des « falzar » qui tirebouchonnaient drôlement jusqu'aux chevilles.

« Maintenant je suis un homme ! dit-il à son frère... Je vais pouvoir gagner ma vie ! »

De fait son père le conduisit un beau matin dans un atelier de mécanique de sérieuse apparence. Présentation au directeur... Présentation au contremaître... Discours paternel du premier... Sourire protecteur du second... Et Julot devint apprenti !

A vrai dire les méthodes d'apprentissage auxquelles on soumit le jeune homme n'avaient rien d'original. Six mois durant Julot servit de « groom » aux ouvriers et aux employés. On l'utilisait pour faire les courses, pour nettoyer les vitres, pour balayer la cour. Un peu plus tard on lui permit de remplacer le vieux retraité qui aidait le magasinier. Après quoi on le fit voyager d'un côté à l'autre jusqu'au jour où on le crut assez « débrouillard » pour surveiller la marche d'une machine à découler.

Pauvre Julot !

Aujourd'hui il se trouve sur le pavé en compagnie de centaines de petits gars de son espèce. En vain se présente-t-il partout où l'on demande un ouvrier, répétant avec ingénuité qu'il a « fait » deux ans d'apprentissage... Hélas ! Est-ce sa faute s'il n'a rien « appris » depuis sa sortie de l'école ? Est-ce sa faute si, par un abus intolérable, on peut engager dans les ateliers des manœuvres de 13 ans ?

Mais, pourquoi nous exigeons une réglementation sévère de l'apprentissage et, pourtant, nous mettons les parents en garde contre le mensonge des mauvaises places d'apprentis ?

PETUNIA.

(La jeunesse ouvrière).

Refrain sur un air connu

C'est une petite histoire, hélas ! contée souvent sous une forme ou sous une autre, et qu'il me faut vous dire une fois de plus, parce qu'hier encore je l'ai recueillie sur ma route.

Il s'agit, en l'espèce, d'un ex-petit employé de commerce qu'une incurable maladie cloue au lit depuis plus de dix ans avec une douloureuse paralysie partielle, jointe à une demi-cécité ; incapable de bouger, incapable de faire quoi que ce soit de ses dix doigts, incapable de lire.

La mère tient la maison, les filles aînées, modestes demoiselles de magasin, font de leur mieux pour éviter au pauvre homme l'inhumaine agonie sur un lit d'hôpital, loin des siens, loin de ce qui peut encore, un peu, lui donner l'illusion de la vie familiale.

Mais le chômage a, ces temps derniers, aggravé la situation financière de la famille ; sous l'effrayante sollicitude de la maman et des jeunes filles se glissent plus d'une fois des traits d'héroïsme.

Les secours d'invalidité aident un peu, toutefois.

Or, un humble ami, de la famille, marchand de quatre-saisons, qui gagne tout juste ces temps-ci de quoi ne pas mourir de faim, est parvenu à apitoyer quelques clients ; en se privant lui-même un peu plus, il a réussi ce tour de force : offrir le premier janvier dernier un petit poste de T.S.F. au pauvre paralytique.

Je ne sais si vous imaginez cela : cette reprise inespérée, merveilleuse, de contact avec l'existence extérieure ; cette possibilité de ne plus être une espèce de mort-vivant muré dans la solitude et l'obscurité... Prononcer le mot de « résurrection » n'est peut-être pas excessif...

Or, l'enquêteur est passé par là ; par toute la maison et chez les voisines (comme par hasard en train d'astiquer les escaliers) et ces temps derniers les secours d'invalidité aident un peu, toutefois.

Un poste de T.S.F. (cadeau d'un ami charitable), un intérieur à donner en modèle à des gens plus aisés, que voilà de valables motifs pour supprimer un secours !...

La mère de famille a réclamé : « Sans ce secours, il m'est impossible de garder mon mari puisqu'il n'a plus de quoi vivre ! »

Réponse : « Qui vous oblige à le garder ? Mettez-le à l'hôpital ! »

Commenter encore ? A quoi bon. Les faits suffisent.

Céline Lhotte.

Un bel exemple

C'était un ancien employé d'une de nos grandes administrations. Il venait d'être atteint par l'âge de la retraite, retraite bien gagnée, il avait toujours travaillé avec conscience et gagné l'estime de tous ses chefs. Ayant débuté tout petit employé, il était monté d'échelon en échelon jusqu'au poste de sous-chef de service. Sa retraite, comme on le pense, n'était pas considérable et cette vie inactive ne pouvait lui convenir, car il avait encore bon pied, bon œil.

Un ami lui dit un jour : « Vous ne pouvez rester ainsi sans rien faire, nous allons vous chercher une situation. »

Notre homme eut comme un sursaut d'indignation : « — Y pensez-vous, répondit-il, moi qui possède de quoi vivre, sans faire d'excess, évidemment, je prendrais la place d'un chômeur ! Tant qu'il y aura des chômeurs je n'accepterai aucun poste. »

Bel exemple qu'auraient dû suivre nos anciens préfets, généraux, amiraux et gros fonctionnaires, autrement bien rétribués par l'Etat et qui, trop souvent, encombrent encore de leur incompetence les conseils d'administration.

SI TU NE PEUX ÊTRE UNE ÉTOILE AU FIRMAMENT, SOIS UNE LAMPE DANS TA MAISON. (Proverbe arabe.)

Quelqu'un qui se plaît à aller bavarder avec le pauvre alité me dit l'autre jour : « Quand je rentre chez moi où c'est pourtant confortable, j'en viens à désirer l'intérieur des X... »

Un poste de T.S.F. (cadeau d'un ami charitable), un intérieur à donner en modèle à des gens plus aisés, que voilà de valables motifs pour supprimer un secours !...

La mère de famille a réclamé : « Sans ce secours, il m'est impossible de garder mon mari puisqu'il n'a plus de quoi vivre ! »

Réponse : « Qui vous oblige à le garder ? Mettez-le à l'hôpital ! »

Commenter encore ? A quoi bon. Les faits suffisent.

Céline Lhotte.

GRANDE PHARMACIE DE TOUSSAINTS

Rue du Pré-Batté. — RENNES

P. BOUGEARD

LES MEILLEURS PRODUITS AUX MEILLEURS PRIX

ORDONNANCES SPECIALITES EAUX MINÉRALES HERBORISTERIE

FOURRURES IDEALES

30 % MOINS CHER

parce que frais généraux nuls

QUALITÉ SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même

Bretagne : Jean GEORGES 57, rue Ville-Pépin SAINT-SERVAN (L.-et-V.)

Pierre FERROCHAUD Ouest : S^e-PAZANNE (L.-I.)

LAPERCHE

Rue LEFERDIT RENNES

TOUT EN TRICOT & JERSEY

BAS, CHAUSSETTES, PULL-OVERS, CHEMISIERS

GILETS, ROBES, COSTUMES, SOUS-VÊTEMENTS, LAINES

POUR DAMES, HOMMES ET ENFANTS

GROS ET DETAIL Remise 5 % aux Syndiqués

POUR VOS YEUX

F. TAILLADIER

Opticien-Spécialiste

5, Rue Lafayette - RENNES

Escompte de 5 % sur présentation discrète de la carte de la C.F.T.C.

Bureaux : Passage du Couëdic

LAVAL

SYNDICAT DU LIVRE

Je m'imagine assez bien le geste d'étonnement que vous serez tenté d'esquisser, chers camarades, en apercevant cette chronique — combien longue — d'un Syndicat plutôt avare de confidences, et qui se montre peu pressé à bénéficier de l'hospitalité des colonnes de la Voix des Travailleurs, et vous penserez qu'il faut un événement important pour susciter une si longue prose. Si vous avez la patience d'attendre jusqu'à la dernière ligne, vous saurez qu'en fait, il y a du nouveau et que... l'imprimerie a bougé.

Il y a quelque sept ans, exactement le 20 mars 1928, l'Union Locale décidait de lancer dans la bataille syndicale le « Livre », et ce n'est pas sans quelque regret que nous constatons que la modeste « plaquette » qui constituait alors notre Syndicat fut, lors de sa « parution », accueillie assez fraîchement, tant et si bien que l'oubli peut à peu se fit autour de notre Syndicat.

La presque totalité de ses membres quitta peu à peu Laval pour chercher une situation ; et surtout la disparition prématurée de son regretté président, M. E. Renard, en janvier 1934, furent autant d'épreuves qui, s'ajoutant à l'indifférence — et l'hostilité — rencontrées dans le milieu professionnel, jetèrent le voile sur le Syndicat du Livre.

De cette « plaquette », il resta pourtant quelques feuillets, épars, quelque peu jaunis, mais qui furent trouvés suffisants par M. le Chanoine Perrin et M. Macé, le lundi 14 janvier, pour servir de base à une « nouvelle édition ». L'affaire fut tentée et, aujourd'hui, malgré la crise (!) nous pouvons en garantir le succès.

A cette réunion du lundi 14 janvier, il fut procédé au renouvellement du bureau qui se trouve constitué comme suit :

Président, M. G. Caillière ; vice-président, M. H. Landry ; secrétaire, M. E. Contier ; trésorier, M. Philippon.

Ce premier travail effectué — et ce n'est pas le moindre — il fallut songer au recrutement. Ce fut la tâche des semaines qui suivirent, et le résultat fut — grâce à Dieu — si excellent que, le lundi 11 mars dernier, nous nous trouvions une quinzaine réunis sous la présidence de M. le Chanoine Perrin et de M. Macé.

Après la prière, le Président souhaite la bienvenue à nos nouveaux camarades en les assurant que la confiance qu'ils témoignent ainsi au Syndicat Chrétien ne serait pas déçue. Il donne alors la statistique des premiers résultats de notre propagande, succès aussi magnifique que surprenant si l'on s'en tient aux présupposés résistants de quelques-uns mal fondés, rencontrés dans le passé.

M. Macé, président de l'Union Locale, prend ensuite la parole et, très simplement, expose à nos camarades, l'organisation de la C.F.T.C., son but, ses succès aussi, et les félicité de bien vouloir venir grossir le nombre — déjà élevé — de ceux qui ont compris la portée des mots : justice, charité. Il les invite surtout à faire comprendre à ceux qui nous boude encore, la nécessité du Syndicalisme Chrétien.

Invité à prendre la parole, M. le Chanoine Perrin nous dit sa joie de voir le « Livre » vraiment lancé sur une bonne voie ; de voir cette corporation si réfractaire au Syndicalisme Chrétien, sortir de son apathie ; il laisse parler son cœur de militant syndicaliste de la première heure, et, à grands traits, fait l'histoire du Syndicalisme à Laval.

Sa parole éloquent et persuasive captive nos camarades, à tel point qu'on oublie l'heure qui, pourtant s'avance. Après un pressant appel du Président, demandant à tous de penser aux prochaines élections municipales et de s'y préparer, la séance est levée.

Pas pour longtemps, car notre président avait bien fait les choses et ne voulait point que cette réunion se terminât sans avoir rassemblé tous les camarades présents autour de quelques bouteilles poussées à la santé ; et l'on but à la santé de tous, à la vitalité de notre cher « Livre » et à la prospérité toujours plus grande du Syndicalisme Chrétien.

SYNDICAT DE L'HABILLEMENT

Des réunions mensuelles, spéciales pour ce Syndicat, auront lieu dorénavant le second ou le troisième dimanche de chaque mois.

La première eut lieu le dimanche 10 mars. Elle fut extrêmement intéressante.

Mlle Gauguin, secrétaire, parla du métier de couturière ; Mlle Breton, vice-présidente, présenta d'amusants croquis d'autrefois sur cette profession et, au cours de la réunion, on démontra également les bienfaits de nos Syndicats pour ce métier féminin (exemple : la Commission mixte de la couture parisiennne).

Les syndiquées, en nombre important, furent heureuses d'apprendre qu'elles pourront venir se documenter sur la couture, mode, lingerie, etc., à la permanence, assurée tous les jours par la dévouée présidente du Syndicat, Mlle Hatton.

Pour terminer, un mot de M. l'abbé Poirier, aumônier, qui exprima sa satisfaction sur la vitalité de ce Syndicat, jeune encore, mais combien prospère.

Il faut avoir le courage de reformuler ses jugements quand on s'est trompé, dit-on s'humblement.
Paul BOURGET.

GROUPE DES « JEUNES »

Les Butineuses ont eu leur fête trimestrielle le dimanche 24 mars. L'ordre du jour comportait : pèlerinage dans la jolie Chapelle de St-Joseph-des-Champs, messe à 7 heures et, à l'après-midi, à la « Ruche », après les vêpres, séance d'études, gouter et partie récréative.

Bonne journée que les Jeunes revivent avec bonheur tous les trois mois.

NOS GRANDES SÉANCES

Les dimanches 28 avril et 6 mai auront lieu nos grandes séances annuelles. Au programme : « Une vieille fille et trois gosses », de G. Bossis. Qu'on retienne dès maintenant les dates.

BREST

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU COMMERCE

Réunis le dimanche 10 mars, à 9 h. 30, au siège des Syndicats professionnels, 11, rue Traverse, les membres adhérents, après avoir procédé au renouvellement du Bureau, ont abordé la discussion de la loi Jaquier sur le repos du dimanche. Ils furent unanimes à voter des félicitations et des remerciements au camarade Penel, pour son heureuse et intelligente intervention lors de la réunion qui s'est tenue à la Mairie de Brest à cet effet. Avec lui, ils estimant que les dérogations envisagées ne seraient d'aucun profit ni pour les uns ni pour les autres.

Entamant ensuite la deuxième question à l'ordre du jour : la lutte contre le chômage. Ils déploierent le peu de succès des Pouvoirs publics à résoudre cet important problème.

La pétition internationale lancée par la C.F.T.C. et la J.O.C. leur a permis de recueillir les doléances de nombreux chômeurs.

Elles se résument ainsi : 1° la journée de huit heures est battue en brèche dans plusieurs maisons brestoises ; 2° une quantité d'emplois sont occupés par des retraités qui, d'après le chiffre de leur pension et leur âge, seraient avantageusement remplacés par des hommes jeunes et valides.

Cette question du cumul d'un emploi et d'une retraite retint tout particulièrement leur attention. Sans aucune sorte d'animosité, sans parti-pris à l'endroit des retraités, mais uniquement préoccupés du féau qui, de jour en jour, prend d'inquiétantes proportions, ils reconnurent que, dans bien des cas, c'est l'insuffisance de retraite qui oblige les pères de famille à chercher une situation

d'appoint. Cette constatation faite, il ne reste pas moins vrai que de multiples emplois sont encore tenus par des personnes dont le montant assez élevé de leur retraite leur permettrait de vivre aisément. Les renseignements recueillis à ce sujet par les différents syndicats sont convaincants.

En conséquence, ils décidèrent d'entreprendre, dès maintenant, des démarches près des Employeurs intéressés. Ils souhaitent que les patrons comprennent non seulement leur devoir social mais encore leur propre intérêt.

Le Président de l'Union locale prit ensuite la parole. Une fois de plus il signala les services existants au siège des Syndicats : La Caisse de solidarité, dit-il, a pour but de venir en aide aux syndiqués dans les différentes circonstances de la vie. Elle verse à la naissance d'un enfant 90 francs ; en cas de décès d'un membre participant, sa contribution est de 100 francs ; les camarades appelés sous les drapeaux ne sont pas oubliés. Sous diverses formes, il leur est adressé des secours.

En parlant de l'Union Fraternelle des victimes du Travail de la région bretonne, il tint à adresser, au nom de tous, de vifs remerciements au dévoué secrétaire permanent, M. Le Verge. C'est, en effet, grâce au dévouement de ce dernier et à celui de personnes compétentes, que de nombreux camarades accidentés du Travail ont le privilège de voir leur cause épaulée et défendue jusqu'à complète satisfaction.

La réunion fut levée sur la consigne donnée par le Président aux militants que chaque syndiqué fasse connaître, dans son entourage, les bienfaits de ces organisations.

Le Secrétaire.

UNION LOCALE

Brest, le 19 mars 1935. Monsieur le Sénateur-Maire, Hôtel de Ville.

Monsieur le Ministre,

« Vous savez certainement que la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens et la Jeunesse Ouvrière ont lancé une pétition internationale destinée à faire entendre à Genève l'appel angoissé des milliers de travailleurs frappés par le chômage.

« Les employés du Commerce, de l'Industrie et des banques (C.F.T.C.), ont ainsi recueilli les doléances de nombreux sans-travail brestoises. « La question du cumul d'un emploi et d'une retraite a, au cours de leur réunion du 10 mars, retenu particulièrement leur attention. « Sans aucune sorte d'animosité, sans parti-pris à l'endroit des retraités, mais uniquement préoccupés du féau qui, de jour en jour, prend d'inquiétantes proportions, ils reconnurent que, dans bien des cas, c'est l'insuffisance de retraite qui oblige les pères de famille à chercher une situation

d'appoint. Cette constatation faite, il ne reste pas moins vrai que de multiples emplois sont encore tenus par des personnes dont le montant assez élevé de leur retraite leur permettrait de vivre aisément. Les renseignements recueillis à ce sujet par les différents syndicats sont convaincants.

« Reprenant cette question, l'Union Locale des Syndicats Professionnels décidait — (réunion du 12 courant) — d'entreprendre aussitôt des démarches près des employeurs intéressés.

« Or, il existe dans les services municipaux de la ville de Brest une trentaine d'emplois tenus par des retraités qui n'en ont nullement besoin pour subsister. Ils seraient avantageusement remplacés par des hommes jeunes et valides à qui nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir faire réserver ces emplois.

« Nous n'insistons pas sur l'intérêt de la mesure au point de vue des finances municipales et du commerce brestoises et nous nous recommandons simplement des projets que M. Flandin a fait approuver par le Sénat et la Chambre des Députés.

« Certains que vous consentirez à étudier notre demande avec bienveillance nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'accepter nos sentiments respectueux. »

Pour l'Union Locale des Syndicats professionnels de Brest, Le Secrétaire : J. MENES.

SYNDICAT DU PERSONNEL DE LA C^{te} FRANÇAISE DES CABLES TELEGRAPHIQUES

Le Secrétaire.

Départs

Nous apprenons les démissions successives de nos bons amis : MM. Laroux, nommé commis des Eaux et Forêts et de François Fêrec, nommé commis de Marine à l'Arsenal de Brest.

Nous vœux les plus sincères les accompagnant dans leur nouvelle situation.

Après les tristes événements de l'année dernière, ces départs sont un indice de l'état d'esprit du personnel en fonctions.

Puisse les dirigeants de cette Cie méditer sur l'attitude prise à contre-cœur par d'honnêtes et irréprochables travailleurs.

Qu'ils donnent de sérieuses garanties à leurs employés pour effacer et retirer complètement la profonde inquiétude qui les obsède.

L'UNION LOCALE.

SYNDICAT DE L'ARSENAL

Le décret de coordination pour l'application des Assurances Sociales est paru. La somme de 18 francs qui est demandée aux ouvriers est insignifiante.

te si on la compare aux avantages qui seront accordés à leur famille en cas de maladie. Nous devons cependant nous montrer vigilants pour l'avenir car cette somme pourrait être augmentée. Nous avons déjà dit que le prélèvement de 6 % sur nos salaires était grandement suffisant pour nous assurer, avec nos retraites, ces prestations médicales et pharmaceutiques qui seront désormais accordées à nos familles. Nous aurions eu cependant mauvaise grâce à nous montrer trop intraitables, étant donné le faible taux de la participation qui nous est demandée.

Les instructions détaillées ne sont pas encore parvenues aux ports pour les modalités d'application.

Nos Pensions

Il y aura été une fois de plus modifiée ; ce ne sera que la quatrième fois depuis avril 1934. Il est donc impossible d'éclairer les amis qui nous demandent des renseignements sur les pensions à venir. Les carèmes établis d'après les décrets du 28 octobre 1934 et les instructions du 24 novembre ne sont plus valables et c'est heureux, ajoutons-nous, car ils donnaient force de loi à de révoltantes injustices et témoignaient d'une méconnaissance totale des droits élémentaires du modeste travailleur. Disons une fois de plus, ceci à l'adresse de nos camarades ouvriers ou employés de la ville, que les retraités qui nous sont octroyés en fin de carrière sont entièrement constitués par nos propres versements et que l'Etat-patron qui devrait y verser sa quote-part, arrive au contraire à faire des économies sur nos versements. Nous le prouverons quelque jour.

A l'Arsenal

Une demande du Syndicat professionnel tendant à faire allouer une indemnité de panier aux ouvriers travaillant au bassin de radoub du port de commerce n'a pas été agréée par la Direction des C. N., en conformité d'ailleurs avec les règlements en vigueur. Cependant, si les ouvriers de l'Arsenal étaient appelés souvent à se déplacer pour travailler à ce poste qui se trouve à l'extrême limite de la zone neutre, nous verrions à reposer la question sans autre forme.

En ville

Les affiches « Les jeunes chômeurs en appelent à Genève » ont fait sensation. Judicieusement placées et en un nombre important (150) elles ne pouvaient attirer l'attention. De nombreux intéressés se sont fait inscrire à la permanence de la rue Traverse.

Travailler pour vivre ou... vivre pour travailler

Alors que tant de jeunes ouvriers ou employés cherchent à se créer une situation, que tant d'adultes s'efforcent de travailler pour éle-

ver leur famille, il est pénible de constater que certains magasins de la ville, les administrations de l'Etat et la ville de Brest elle-même conservent à leur service des retraités nantis de pensions confortables et n'ayant plus de famille à élever. Nous n'allons pas jusqu'à faire notre chère réflexion d'un chômeur désemparé et cependant !!!

« C'est tout de même malheureux que nous ne puissions pas travailler pour vivre, pour pouvoir manger, alors que tant d'autres ne conservent leur poste que pour pouvoir... boire à leur soif ».

Et on nous cite des cas typiques au 2^e Dépt, à l'hospice, à la mairie, à l'étranger, etc. tant de rentiers (certains approchent de leurs 70 ans) travaillent (?) pour leur bon plaisir, quand tant d'hommes valides manquent du nécessaire.

L'Union Locale va envisager des mesures pratiques pour mettre fin à ce scandale.

Notre caisse de solidarité

Il est rappelé aux adhérents de l'Union Locale qu'une caisse de solidarité fonctionne en leur faveur. A la naissance d'un enfant chez un syndiqué de notre Union (quel que soit son Syndicat), la caisse met 30 francs dans son berceau. Au décès d'un syndiqué, elle alloue 100 francs à sa veuve et 50 francs au syndiqué qui perd sa femme. Au jeune qui accomplit son temps légal, elle remet également un petit billet qui peut être plus ou moins gros suivant l'état de la caisse. Les conditions pour en bénéficier sont d'être syndiqué depuis un an et d'être à jour de ses cotisations. Prière d'avertir le secrétaire de son Syndicat dans les trois mois qui suivent l'événement.

Accidentés du Travail

N'oubliez pas que l'Association fraternelle des Mutiles se charge de vous représenter et de faire toutes démarches utiles en cas d'accident vous octroyant une incapacité de travail. Adressez-vous au secrétaire de votre Syndicat ou à la permanence, 11, rue Traverse, où vous trouverez toutes explications utiles. Les ouvriers auxiliaires de l'Arsenal peuvent et doivent y adhérer dans leur intérêt bien compris.

Nos Congrès

Celui de l'Union des Syndicats de Bretagne aura lieu à Saint-Brieuc, ainsi que l'a déjà annoncé le journal.

Celui de la Fédération des Syndicats Professionnels de la Marine aura lieu à la Pentecôte à Paris.

Nous demandons à nos amis de présenter, dès maintenant au bureau du Syndicat de l'Arsenal les observations ou les questions qu'ils désiraient spécialement faire étudier par le Congrès.

Le Bureau se réunit le premier et troisième mardis de chaque mois.

Le Coin des Assurances Sociales

Avis Importants aux Assurés sociaux

La fin d'un trimestre nous amène à vous renouveler les conseils pratiques qui vous permettent d'être toujours en règle vis-à-vis des Assurances Sociales, quelle que soit la situation dans laquelle vous vous trouvez.

Si vous voulez bien prendre la peine de nous lire jusqu'au bout, lorsque vous vous présenterez à nos guichets, vous n'aurez pas la désagréable surprise d'essuyer un refus, motivé la plupart du temps par l'omission d'une petite formalité qu'il était facile de remplir en temps voulu.

1^{er} Remplacement des cartes et du retard dans les 10 jours qui suivent, votre employeur doit déposer à la Poste ou au Service Départemental votre feuillet trimestriel « Maladie » portant, en timbres, le montant des sommes qu'il vous a retenues sur votre salaire au cours du trimestre. Pour être sûr que cette formalité n'a pas été omise ou oubliée, réclamez votre récépissé, de la sorte vous éviterez pour l'avenir bien des difficultés et, en cas de maladie, vous serez certain d'être remboursé.

Réclamez également votre récépissé de carte annuelle « Vieillesse », sur lequel votre employeur doit porter en timbres le montant de sa contribution patronale. Cette carte doit être renvoyée à l'expiration du trimestre civil qui suit votre mois de naissance. Si vous négligez de suivre ces versements, vous vous exposez, comme cela s'est déjà produit, au moment de la liquidation de votre retraite ou en cas d'invalidité, à apprendre que votre employeur n'a jamais versé sa part et que vous ne pouvez rien toucher.

A plusieurs reprises, des assurés nous ont signalé que leur employeur s'était refusé à leur donner leur récépissé ; si la chose se renouvelait, qu'ils n'hésitent pas à nous le faire savoir et nous nous emploierons à leur faire donner satisfaction sans qu'il en résulte aucun ennui pour eux.

L'application de la loi des Assurances Sociales

L'échéance des rentes vieillesse : Capital aliéné ou capital réservé ?

Nous avons exposé dans nos précédents numéros, les conditions dans lesquelles se présentent l'échéance des rentes vieillesse au cours de l'année 1935.

Nous n'avons pas dissimulé les critiques que pouvait soulever la rigueur de certaines dispositions. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer dès maintenant à nos lecteurs que le Gouvernement, sensible aux arguments que l'on faisait valoir de divers côtés sur les inconvénients que pourrait présenter l'application trop stricte des dispositions ainsi prévues, vient de déposer un projet de loi qui, sur un certain nombre de points, apportera quelques adoucissements et quelques assouplissements.

Mais nos lecteurs nous sauront sans doute gré de ne pas leur donner immédiatement connaissance des dispositions projetées étant donné que celles-ci peuvent être sensiblement modifiées au cours de la discussion parlementaire. Si nos exposés dès maintenant le projet en risquerait de confondre les dispositions réellement en vigueur et celles qu'on propose de leur substituer.

Nous nous bornerons donc aujourd'hui à entretenir nos lecteurs d'une des questions qui vont se poser pour tous les assurés lors de la liquidation de leur retraite. C'est celle des décisions à prendre concernant l'aliénation ou la réserve du capital.

1^o Quelles sont les cotisations versées à l'Assurance Vieillesse ?

La moitié des cotisations totales demandées aux salariés et aux employés est consacrée à garantir aux Assurés une retraite de vieillesse.

par la Caisse, aucun déplacement n'est autorisé après avoir reçu, au préalable, l'avis favorable de la Caisse. Se déplacer sans autorisation ferait perdre tous droits aux prestations.

L'Assurance Vieillesse, pour chaque assuré, suivant la catégorie dans laquelle la classe son salaire, les cotisations ci-après :

1^{re} Catégorie 72 fr.
2^e — 144 fr.
3^e — 216 fr.
4^e — 288 fr.
5^e — 480 fr.

2^o Que deviennent ces cotisations ?
Pour tous les Assurés de plus de 30 ans, les 9/10^e de la cotisation sont capitalisés à leur compte individuel et restent leur propriété exclusive, 1/10^e seulement est affecté à un fonds de solidarité pour permettre de compléter les retraites qui n'atteignent pas le minimum prévu par la loi.

Pour les Assurés de moins de 30 ans, et jusqu'à l'âge de 30 ans, la moitié des versements est affectée au compte individuel et l'autre moitié au fonds de solidarité.

3^o Comment l'Assuré peut-il disposer des sommes inscrites à son compte individuel ? A quelle retraite a-t-il droit ?

C'est à l'Assuré qu'il appartient de dire, à l'origine des versements, comment il entend que soient capitalisés les fonds qui sont placés à son compte individuel.

Deux solutions sont possibles :
1^o Il peut demander que sa retraite soit calculée à capital aliéné (fonds perdus) ;
2^o Il peut demander que sa retraite soit calculée à capital réservé.

Dans le premier cas (capital aliéné), le cotisant a droit à 60 ans, à une retraite dont l'importance dépend naturellement de la valeur et de la durée de ses versements. Mais s'il meurt, il n'est rien remboursé à sa femme ou à ses enfants.

Dans le second cas (capital réservé), le cotisant se réserve la propriété de ses versements. La retraite est plus faible, elle représente environ les 3/4 de la rente constituée à capital aliéné, mais en cas de décès du contractant, tous les versements qui ont été effectués à son compte individuel sont remboursés à sa veuve ou à ses enfants.

4^o Comment ces dispositions s'appliquent-elles aux assurés qui, ont demandé leur pension en 1935 ?

Il y a lieu de distinguer essentiellement entre ceux qui ont demandé à

l'origine le capital aliéné, et ceux qui ont demandé le capital réservé.

Pour tous ceux qui ont choisi le capital aliéné, la solution est parfaitement simple. Ils recevront de toute façon l'intégralité de la rente à capital aliéné, acquise par leurs versements et s'ils remplissent les conditions requises pour le minimum garanti, la Caisse générale de garantie leur versera une majoration pour porter leur rente totale au minimum de 600 francs.

Mais s'ils ont choisi le capital réservé, la solution est plus compliquée, car le minimum garanti est toujours fondé sur l'hypothèse du capital aliéné, et les cotisations qui ont voulu s'assurer la propriété de leurs versements en réservant leur capital ne peuvent avoir droit à une majoration plus élevée que celle due aux assurés cotisants à capital aliéné.

La rente versée aux assurés cotisants à capital réservé sera donc, comme toujours, composée de deux éléments :
1^o La rente acquise par les versements individuels ;
2^o La majoration de la Caisse générale de garantie.

La majoration de la Caisse générale de garantie sera la même que celle qui aurait été versée à un assuré ayant cotisé à capital aliéné pour porter sa rente vieillesse au minimum garanti de 600 francs.

Mais ainsi que nous l'avons dit plus haut, la rente acquise par les versements individuels de l'intéressé, sera plus faible s'il a choisi le capital réservé que s'il a choisi le capital aliéné, et cela est juste puisque, même après la liquidation de sa rente, l'assuré cotisant à capital réservé a conservé à ses enfants ou à sa femme la propriété de ses versements qui leur sont remboursés à son décès.

Mais il en résulte que la rente effectivement versée aux intéressés n'atteindra pas tout à fait 600 fr.

Un exemple fera bien comprendre la différence qu'il y aura au 1^{er} juillet 1935, entre l'assuré ayant cotisé 5 ans à capital aliéné et celui ayant cotisé pendant la même durée à capital réservé.

Supposons un assuré de la quatrième catégorie ayant versé chaque année 288 cotisations journalières. Ces cotisations vieillesse se sont élevées chaque année à 288 francs. Sur cette somme, les 9/10^e ont été portés à son compte individuel.

Quel sera sa situation suivant qu'il aura réservé ou non son capital ?

1^o S'il a cotisé à capital aliéné, il aura droit au 1^{er} juillet 1935 à une rente de 600 francs, se décomposant comme suit :
Rente acquise par les versements individuels 140 30
Majoration de la Caisse générale de garantie 459 70
Total 600

La retraite qui lui est servie continuera de comporter l'aliénation totale du capital, de telle sorte qu'à son décès sa veuve ou ses enfants ne pourront prétendre à aucun remboursement.

2^o Dans le cas inverse des assurés ayant cotisé à capital réservé, la rente sera calculée de la manière suivante :
Rente acquise par les versements individuels 61 70
Majoration de la Caisse générale de garantie (égale à celle du premier cas) 459 70
Total 521 40

La rente sera donc légèrement plus faible, mais en cas de décès la veuve et les ayants-droit pourront prétendre au remboursement des cotisations portées au compte individuel de l'assuré, c'est-à-dire : 1.296 francs.

Ainsi qu'on le voit, sa somme ne correspond pas exactement au total des cotisations vieillesse. Celles-ci, nous le rappelons une fois de plus, ne sont, en effet, portées que pour 90 % au compte individuel de l'intéressé.

5^o L'assuré peut aliéner son capital en demandant la liquidation de sa retraite.

La situation des assurés cotisant à capital aliéné ou réservé étant ainsi nettement définie, il nous reste à dire que les assurés ayant choisi le capital réservé à l'origine et qui, pour des raisons de famille, n'ont pu plus le besoin de maintenir cette réserve, peuvent, au moment de la liquidation, revenir sur leur décision. En abandonnant la propriété des versements primitivement réservés, ils peuvent augmenter très sensiblement le montant de leur retraite.

Sans doute cette aliénation ne les rétablira pas intégralement dans les droits qu'ils auraient eus s'ils avaient dès l'origine, aliéné leur capital, mais l'origine est peu sensible ainsi

on peut en juger par l'exemple ci-après :

Supposons, en effet, l'assuré dont nous avons examiné le cas plus haut. Il avait demandé la réserve de son capital au 1^{er} juillet 1930. Si au moment de la liquidation, au 1^{er} juillet 1935, il demande l'aliénation, sa rente sera calculée de la manière suivante :

1^o Rente acquise à capital réservé 61 70
2^o Rente acquise par l'aliénation du capital 72 80
3^o Majoration de la Caisse générale de garantie, égale à celle versée aux assurés cotisant à capital aliéné 459 70
Total 594 20

6^o Comment choisir ?
Nos lecteurs ont ainsi en mains tous les éléments du problème. Il reste à savoir dans quel sens ils doivent se décider au moment de la liquidation.

Cette décision, nous le répétons, n'a d'intérêt que pour les assurés ayant cotisé à capital réservé. Doivent-ils continuer à demander la réserve de ce capital ou doivent-ils, au contraire, pour obtenir une retraite plus forte, demander l'aliénation ? La décision dépendra essentiellement de leur situation de famille. S'ils ne possèdent plus de famille susceptible de recevoir lors de leur décès, les versements qu'ils avaient effectués, il n'y a aucun intérêt pour eux à maintenir la réserve du capital et ils doivent, au contraire, aliéner ce capital pour s'assurer une rente plus élevée. Si au contraire, ils ont toujours souci d'assurer à ceux qui resteront après eux un soutien si faible soit-il, ils seront bien inspirés en acceptant la faible réduction qui leur est demandée sur la rente, pour assurer à leur proche une protection plus efficace lors de leur décès.

Nous verrons d'ailleurs, dans un prochain article que les assurés ont également la possibilité de demander que leur rente soit réversible sur la tête de leur femme.

Jean LACARDERE.

CHOISISSEZ BIEN NOS CAISSES d'Assurances Sociales

HABILLEMENTS HENRI ESDERS DE PARIS

HOMMES - JEUNES GENS - ENFANTS

3, rue Edith-Cavel, 3 RENNES

(Bas de la Place du Palais)

BELLE JARDINIÈRE

PARIS La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants
Seule Succursale dans la Région : **NANTES** 12, Rue du Calvaire

Téléphone 142-78
Chèques Postaux : 83.20

Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

DANS NOS FAMILLES ET AGRÉABLE

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

- Jean-Charles, premier enfant de Charles Mabit, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, et Secrétaire général de l'U. N.
- Marie-Paule, première enfant de Omer Mercier, du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire.
- Marie-Anne, deuxième enfant de Eugène Guillon, du même Syndicat.
- Monique, troisième enfant de Emmanuel Briand, du même Syndicat.
- Thérèse, quatrième enfant de Edmond Moyon, du même Syndicat.
- Georges, deuxième enfant de Georges Sylvestre, du même Syndicat.
- François-Xavier, troisième enfant de P.-X. Malary, du Syndicat des Employés de Nantes.
- Jean, deuxième enfant de Henri Gagnier, du Centre National des Voyageurs, section de Nantes.
- Jeanne-Marie, deuxième enfant de Hervé Gustave, du syndicat des employés de La Roche-sur-Yon.
- Bernadette, premier enfant de Joseph Petitgas, du même syndicat.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES
Nous apprenons avec plaisir le mariage :

- Mlle Renaud, du Syndicat des Employés de Saint-Nazaire, avec M. Olivier.
 - Léon Gouget, du Syndicat du Livre de Nantes, avec Mlle Jeanne Lamoignon.
 - Mlle Judic, du Syndicat des Employés de Nantes, avec M. Jean Rousseau.
- Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DÉCÈS
Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

- M. Gandon, frère de Mlle Jacq, du Syndicat des Employés de Saint-Nazaire.
- M. Chatelier Joseph, du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire.
- Mme Quélard, belle-mère de Croc Vincent, du même Syndicat.
- Mme Guéhenne, belle-mère de Henri, du même Syndicat.
- Mme Chabot, mère de belle-mère de nos camarades Chabot et Guyot du Syndicat des Cheminots P. O. de Nantes.
- Mme Vve Guigard, belle-mère de notre camarade Jean Ploquin, du Syndicat des Employés de Nantes.
- Mme Courty, grand-mère de Mlle Jacqueline Samson, Secrétaire du Syndicat des Employés de Poitiers.
- Mlle Hélène Bernard, du Syndicat des Employés de Nantes.
- Mme Simon, sœur de Mlle Guhier, du même Syndicat.
- Mlle Mauras, sœur de Mlle Mauras, du même Syndicat.

A nos amis éprouvés ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

XII^e Congrès de l'Union Régionale de l'Ouest, à Poitiers 30 et 31 Mars 1935

L'Union Régionale de l'Ouest était reçue, cette année, par nos camarades de Poitiers, qui se dépensèrent sans compter pour assurer la réussite totale du Congrès.

Des samedi soir, les congressistes commencent à affluer : Nantes, Angers, Saumur, Niort, etc... si bien que ce fut devant un bel auditoire que s'ouvrit la séance du samedi soir, séance réservée pour traiter les questions d'intérêts locaux.

Roger Michaud, secrétaire du Syndicat des Employés, montra le travail fait au cours de ces derniers temps par les Syndicats Poitevins.

Lui succédant, Emilien Lebuffé, montra où en étaient les Syndicats de Châtelleraut.

La séance se termina après que l'on eut discuté différentes questions d'ordre professionnel local.

LA TRIOMPHALE JOURNÉE DU DIMANCHE

A 7 heures, quoique ce fut un peu tôt puisque le changement d'heure n'avait pas encore été effectué, les congressistes furent réunis à la messe de communion à l'église de Notre-Dame-la-Grande, messe célébrée par M. le chanoine Lefèvre, qui prit la parole à l'Évangile : Le geste que vous faites au début de cette journée montre de quel esprit vous êtes : c'est le Christ qu'il

faut mettre avant vous si vous voulez réussir. On l'a souvent dit : la question sociale n'est qu'une question morale, et la question morale est avant tout une question religieuse. Le Christ, par son Éucharistie, vous montre le don de soi, nécessaire pour faire le bien. Ce qu'il faut par dessus tout, c'est la charité du Christ qui fait penser comme Lui et aimer comme Lui vos frères de travail. Il faut s'unir au Christ, qui est un exemple de prières : sans la prière, que pouvons-nous ? Et puis, confiance ! Songeons que Dieu, Sauveur du Monde, a voulu être un petit ouvrier ! Ajoutons à la prière, à la confiance, à l'esprit de sacrifice et nous aurons ce qu'il faut pour réussir notre dure, mais magnifique tâche.

LA SÉANCE D'ÉTUDES DU MATIN

qui s'ouvrit à 9 heures précises, dans la salle Saint-Fortunat, sous la présidence de Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., arrivé de Paris la veille au soir.

A la tribune avaient pris place, aux côtés de Gaston Tessier, M. le chanoine Lefèvre, MM. Foulon, président de l'Union Régionale ; H. Pret, président de l'Union Locale du Poitou ; Buene, président de l'Union Nantaise, et Belleveire, secrétaire général de l'U. Régionale.

Dans la salle se pressait la foule des syndiqués venus des divers départements de l'U. R. Bientôt, d'ailleurs, la salle devint trop petite et les retardataires durent se masser à la porte.

La séance débuta par les remerciements de M. Foulon à Gaston Tessier et aux camarades de Poitiers pour leur aimable accueil, puis à tous les assistants qui, se privant d'une magnifique journée de printemps, avaient tenu à venir nombreux montrer leur attachement à la cause syndicale.

Puis, il passe la parole à Belleveire. Celui-ci, dans un long rapport très détaillé montre l'état actuel des syndicats chrétiens dans la région et signale les progrès faits, et les résultats obtenus au cours de la dernière année, depuis le Congrès de Saumur.

Au point de vue formation, de nombreux Cercles d'études ont lieu un peu partout. Il serait souhaitable que chaque Syndicat en ait un au moins tous les mois et, si possible, tous les quinze jours.

De nombreuses causeries et conférences ont eu lieu, de même des tournées de propagande, soit par les dirigeants confédéraux, soit par ceux de l'Union Régionale. Trois journées sociales ont groupé bon nombre de militants à Saint-Nazaire, à La Roche-sur-Yon et à Angers. Il en faudrait une chaque année dans chaque localité.

Des Congrès de fédérations de métiers se sont tenus également dans la région. Il y eut aussi une bonne représentation de nos Syndicats au Congrès Confédéral de Paris et même les employés de Poitiers envoyèrent des délégués au Congrès international de leur Fédération.

La session intensive de Bierville accueillit un nombre de militants de la région. Quant aux journaux syndicaux, de gros progrès sont encore à faire pour nous permettre d'avoir un journal très vivant : il nous faut de la publicité et des abonnements.

Les cours professionnels sont très florissants dans la plupart des Unions Locales. Nantes possède de des cours du jour, cours payants qui comptent environ 25 élèves par an.

Au point de vue entraide : le service de placement fonctionne dans différents centres, des sociétés de secours mutuels existent à Nantes, Angers, Cholet ; à Saumur et à Nantes des caisses de secours en cas de décès existent également. Beaucoup de Syndicats ont également prévu des caisses de chômage.

La question des loisirs n'est pas négligée : des kermesses, fêtes, excursions, promenades, Angers et Nantes ont une maison de repos... Les Syndicats s'occupent aussi des habitations à bon marché, des assurances sociales, des coopératives, des restaurants à bon marché, et plusieurs ont à leur disposition des conseils juridiques.

De nombreuses revendications ont été formulées, tant pour les salaires, le repos journalier, l'hygiène, que pour la durée du travail. Quelques accords ont été conclus.

Les Syndicats ont obtenu des propositions importantes aux Conventions de la semaine de Prud'hommes, aux Assurés vous êtes : c'est le Christ qu'il

enseignement technique ; de créer pour les allocations familiales, aux comités d'H. B. M., aux Commissions départementales du travail et du coût de la vie.

Belleveire termine son magnifique exposé en disant qu'il faut encore travailler à rendre nos syndicats plus forts : « Nous semons pour l'instant, peut-être ne verrons-nous pas la moisson lever, mais qu'importe, d'autres récolteront les fruits de notre labeur ».

Gaston Tessier remercie notre camarade et passe la parole à Mlle Amélie Lebrun, présidente des Hermines de Nantes.

Cette dernière rappelle les causes du chômage et ses fatales conséquences. Envisageant le chômage de la femme, elle déclare que celui-ci ne peut favoriser le retour de la femme au foyer tant qu'il ne sera contrebalancé par une reprise et par un accroissement du salaire du chef de famille. En attendant les mesures légales pour enrayer le chômage, le Syndicat se doit d'aider les jeunes par l'orientation professionnelle et par la protection des salaires féminins.

En travaillant ainsi, les Syndicats auront accompli une magnifique tâche en mettant en pratique leur devise : « Aimons-nous, aidons-nous ! »

Mlle Lebrun est vivement applaudie. Une courte discussion, très cordiale, met au point des questions d'activité soulevées par le rapport de Belleveire, M. G. Pressensé, président d'honneur de l'U. R. rappelle, en termes émus, le souvenir de Deveaud, fondateur de l'U. R., puis la séance est levée.

LA MESSE SOLENNELLE

Les congressistes se rendirent ensuite, en autobus, à l'église Sainte Jeanne-Sainte-Thérèse, où eut lieu la grande messe solennelle au cours de laquelle, infatigable, M. le chanoine Lefèvre prit encore la parole : « Notre-Seigneur est venu pour accomplir la Rédemption de l'homme tout entier ; âme et corps... la société qu'il a fondée ; l'Eglise s'est préoccupée de tous les temps de la misère du peuple. Vous voulez faire du bien matériel à vos frères et, vous, avez raison, vous voulez leur donner ce dont ils ont besoin pour vivre, mettant ainsi en pratique ce que le Seigneur a accompli en nous. Le Seigneur a voulu nous donner un minimum de bien-être pour vivre chrétiennement. Ayez la Charité avant tout : pour vos frères de travail et pour les employeurs. C'est de la charité d'obtenir même, par une certaine force, des améliorations de la part de ceux qui n'ont pas compris leur devoir. Mettez dans votre vie la charité du Christ et, petit à petit, le monde redeviendra chrétien ».

LE BANQUET

A midi et demie, un agréable banquet était servi dans les salons de l'Hôtel de France, banquet présidé par Mgr Mesguen, évêque de Poitiers.

Au dessert, M. Pret salue les personnalités présentes, puis M. Foulon remercie Monseigneur d'avoir bien voulu accepter de venir présider ce banquet et la séance de clôture. Gaston Tessier se lève ensuite pour dire sa joie de se trouver parmi ses amis de l'Ouest et les encourager à suivre l'enseignement social de l'Eglise qui, seule, apporte aux travailleurs l'idéal dont ils rêvent.

Monseigneur, enfin, en termes paternels et très bienveillants, exprime son contentement de voir les Syndicats chrétiens aller de l'avant et demande à tous de continuer leur magnifique tâche. Après le banquet, une délégation se rendit sur la tombe de Joseph Deveaud. Puis tout le monde se retrouva à 16 heures, salle des fêtes du Collège Saint-Stanislas, pour

LA SÉANCE DE CLÔTURE

M. Paul Foulon, président de l'Union Régionale de l'Ouest, rappela brièvement à l'assemblée les progrès des différents Syndicats, puis passa la parole à M. Buene, qui présenta au public Gaston Tessier, d'abord petit syndicaliste puis s'élevant, au service des travailleurs, jusqu'à la place de représentant des Syndicats chrétiens à Genève au Bureau International du Travail.

Gaston Tessier se lève enfin et après s'être demandé s'il mérite tous les éloges que l'on vient de lui faire, débute sa conférence sur les Révolutions-nous de vivre à notre époque et aimons notre temps. Certes, tout ce que nous voyons ne peut nous satisfaire, mais nous avons là un grand redressement à faire. Le syndicalisme a son mot à dire devant tous les problèmes économiques. La crise dont nous souffrons ne sera pas résolue par tel

ou tel système, mais elle sera levée avant tout autre chose d'un problème d'ordre moral. Ce n'est pas par des révolutions de circonstance que l'on arrivera à une solution, mais par la justice et la charité.

« Déjà, nos idées font leur chemin en différentes circonstances, et la Chambre des Députés et le Conseil National Economique ont fait écho à ce qu'avait dit le syndicalisme chrétien. Mais notre tâche n'est pas terminée. Nous avons encore à travailler pour défendre et faire aimer nos idées. Soyons ces hommes de bonne volonté et le triomphe viendra. »

De longs applaudissements saluent l'orateur. Puis Mgr Mesguen prend la parole :

« J'ai écouté avec attention ce que vous a dit Gaston Tessier. Ses paroles reflètent une pureté de doctrine et une intelligence lucide qui font que vous êtes fiers de posséder un tel chef. Votre mouvement se développe logiquement et je vous assure que l'Eglise le bénit. A la suite des Papes, dites-vous bien que les hommes d'Eglise vous manifestent une sympathie sincère et que nous faisons crédit aux militants animés de tels sentiments de foi et de charité ».

Monseigneur est vigoureusement applaudi. Ces paroles si nettes, si chaudes de sympathie, ont été droit au cœur des syndiqués.

Après qu'il eût donné sa bénédiction, les congressistes assistèrent au Salut de clôture afin de remercier le Maître d'une si belle manifestation et lui demander le courage de continuer le splendide mais dur labeur du syndicalisme chrétien.

Les remerciements du Président

A l'issue du 12^e Congrès de notre Union Régionale de l'Ouest, le Président se fait un devoir de remercier tous les Syndicats qui y ont envoyé des délégués.

Il veut aussi féliciter tout particulièrement l'Union Locale de Poitiers, son Président, ses dévoués collaborateurs et collaborateurs qui ont menagé ni leur temps ni leur peine pour la préparation et l'organisation matérielle du Congrès. Leur dévouement, leur dévouement plein et sincère, leur dévouement est d'autant plus précieux qu'il est dévoué à une juste cause et à un ordre parfait et exactement aux heures indiquées. Donc merci bien sincère à nos camarades Poitevins.

LOIRE-INFÉRIEURE

SYNDICATS DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Le jeudi 21 mars, le Syndicat Professionnel des Secrétaires de Mairie (et employés communaux) de la Loire-Inférieure (C.F.T.C.) tenait son assemblée générale trimestrielle, à son siège social, 10, rue de Bel-Air, à Nantes, sous la présidence de Paul Foulon, président de l'U.R.

Après le rapport d'activité et le rapport financier, l'assemblée ratifia l'admission de sept nouveaux membres, puis entendit M. Pierre Fromy, directeur de la Caisse Familiale, donner d'intéressantes précisions sur les Assurances sociales.

L'un de ses membres, particulièrement qualifié, le camarade Guérin, de la Mellerie, exposa à son tour une étude fort documentée sur la question des retraites pour le personnel des communes, et sur la situation des secrétaires de mairie que l'âge ou la maladie ont privés de leurs fonctions.

Le Président Louis Dagobert, de Joué-sur-Erdre, donna enfin lecture des réponses reçues, de la part de la Fédération, du Préfet, des Paroissiales et des Présidents des groupes de Maires du Département, aux vœux émis à la réunion de décembre et concernant le statut des Secrétaires de Mairie, et en particulier leur stabilité, les commissions paritaires et les échelles de traitement.

Puis, se félicitant du travail déjà accompli, les syndiqués se séparèrent bien décidés à poursuivre leur action jusqu'à complète satisfaction, et après avoir notamment émis le vœu que la Commission des Finances du Sénat examine sans plus tarder le projet de loi sur les retraites des employés communaux, voté par la Chambre des Députés, depuis février 1928.

Un déjeuner en commun termina cette nouvelle et heureuse prise de contact. Il est projeté de faire de la prochaine réunion, un premier Congrès des Secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure et de la Vendée, à Clisson.



Nouveaux commerçants accordant escompte

M. TROGNON, opticien spécialiste, 12, rue Guépin, Nantes.

10 % de remise aux Syndiqués sur présentation de la carte syndicale en règle.

A LA PROVIDENCE, route de Vannes, près Eglise Sainte-Thérèse ; Droguerie, quincaillerie, électristes, cuirs et crêpines.

10 % de remise.

Le Conflit du Bâtiment

Après les employés municipaux, le personnel de la S.N.E.

Puis la couture.

Puis... d'autres encore, sans doute ? Pourquoi ne pas suivre la mode, en effet...

Donc, le dimanche 24 mars, notre Syndicat se réunissait pour prendre position devant l'annonce d'une baisse de salaires de 0,55 de l'heure dans le bâtiment avait été décidée par le Syndicat patronal.

Bonne réunion : de nombreuses présences, des cotisations en pagaille, une volonté unanime de s'opposer à cette baisse. Merci aux camarades et à Belleveire, qui était venu nous aider.

Avant de se séparer, le Syndicat décide d'adresser au Syndicat patronal une demande d'audience, ce qui est fait le lendemain, en même temps qu'un communiqué, conçu à peu près dans les mêmes termes, paraît dans la presse.

Voici le texte de cette lettre :

Nantes, le 25 mars 1935.
Monsieur le Président,
Nous nous honorons de vous faire connaître que le Syndicat patronal, fondé en septembre 1932, est réuni dimanche 24 mars 1935, à son Siège Social, 10, rue de Bel-Air, et qu'il a examiné la question de la diminution de salaires envisagée par le Syndicat patronal du Bâtiment, et annoncée dans la presse locale.

Nous ne méconnaissons nullement les multiples difficultés qui assaillent à l'heure actuelle nombre d'entreprises du bâtiment et des travaux publics, mais nous étions tout de même loin de nous attendre à voir le Syndicat patronal baisser les salaires, et notamment le salaire de base, après une période où les ouvriers avaient durement souffert du chômage et des intempéries, et juste au moment où la situation des entrepreneurs est sur le point de s'améliorer par suite de la mise en marche de nombreux travaux importants et de la reprise de la loi Loucheur.

En conséquence, nous prions-nous de bien vouloir nous accorder un entretien avant la date du 1er avril, pour nous permettre de vous exposer notre point de vue et de nous admettre également par la suite dans la commission paritaire appelée à se prononcer sur les conditions du travail.

Dans cet espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président, RENELEAU.

La réponse n'arriva que le 29. La voici :

Nantes, le 28 mars 1935.

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 25 courant, concernant la question des salaires dont le réajustement au coût de la vie est actuellement envisagé.

En ce moment, nous sommes en pourparlers avec les délégués des Syndicats Confédérés du Bâtiment, signataires de l'ancien contrat de travail. Il nous est difficile, quant à présent, de modifier notre ligne de conduite ; toutefois, je m'empresse de vous informer que votre demande d'entretien a retenu toute l'attention des Entrepreneurs.

De plus, nous vous serons très reconnaissants de vouloir bien nous adresser, par la suite, les renseignements que vous voudrez nous donner, pour nous permettre de mieux connaître votre situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président, Signé : BUEP.

Devant cette réponse par trop décevante, et renseignés sur les événements par les voix les plus autorisées,

nous avons immédiatement fait connaître notre façon de penser au Syndicat patronal, en termes assez vifs, comme en témoignent les passages suivants :

« Nous sommes réuni à Nantes, le 24 mars 1935, à son Siège Social, 10, rue de Bel-Air, et qu'il a examiné la question de la diminution de salaires envisagée par le Syndicat patronal du Bâtiment, et annoncée dans la presse locale. »

« Nous ne méconnaissons nullement les multiples difficultés qui assaillent à l'heure actuelle nombre d'entreprises du bâtiment et des travaux publics, mais nous étions tout de même loin de nous attendre à voir le Syndicat patronal baisser les salaires, et notamment le salaire de base, après une période où les ouvriers avaient durement souffert du chômage et des intempéries, et juste au moment où la situation des entrepreneurs est sur le point de s'améliorer par suite de la mise en marche de nombreux travaux importants et de la reprise de la loi Loucheur. »

« En conséquence, nous prions-nous de bien vouloir nous accorder un entretien avant la date du 1er avril, pour nous permettre de vous exposer notre point de vue et de nous admettre également par la suite dans la commission paritaire appelée à se prononcer sur les conditions du travail. »

« Dans cet espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée. »

« Le Président, Signé : BUEP. »

« Nous sommes réuni à Nantes, le 24 mars 1935, à son Siège Social, 10, rue de Bel-Air, et qu'il a examiné la question de la diminution de salaires envisagée par le Syndicat patronal du Bâtiment, et annoncée dans la presse locale. »

« Nous ne méconnaissons nullement les multiples difficultés qui assaillent à l'heure actuelle nombre d'entreprises du bâtiment et des travaux publics, mais nous étions tout de même loin de nous attendre à voir le Syndicat patronal baisser les salaires, et notamment le salaire de base, après une période où les ouvriers avaient durement souffert du chômage et des intempéries, et juste au moment où la situation des entrepreneurs est sur le point de s'améliorer par suite de la mise en marche de nombreux travaux importants et de la reprise de la loi Loucheur. »

« En conséquence, nous prions-nous de bien vouloir nous accorder un entretien avant la date du 1er avril, pour nous permettre de vous exposer notre point de vue et de nous admettre également par la suite dans la commission paritaire appelée à se prononcer sur les conditions du travail. »

« Dans cet espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée. »

« Le Président, Signé : BUEP. »

« Nous sommes réuni à Nantes, le 24 mars 1935, à son Siège Social, 10, rue de Bel-Air, et qu'il a examiné la question de la diminution de salaires envisagée par le Syndicat patronal du Bâtiment, et annoncée dans la presse locale. »

« Nous ne méconnaissons nullement les multiples difficultés qui assaillent à l'heure actuelle nombre d'entreprises du bâtiment et des travaux publics, mais nous étions tout de même loin de nous attendre à voir le Syndicat patronal baisser les salaires, et notamment le salaire de base, après une période où les ouvriers avaient durement souffert du chômage et des intempéries, et juste au moment où la situation des entrepreneurs est sur le point de s'améliorer par suite de la mise en marche de nombreux travaux importants et de la reprise de la loi Loucheur. »

« En conséquence, nous prions-nous de bien vouloir nous accorder un entretien avant la date du 1er avril, pour nous permettre de vous exposer notre point de vue et de nous admettre également par la suite dans la commission paritaire appelée à se prononcer sur les conditions du travail. »

« Dans cet espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée. »

« Le Président, Signé : BUEP. »

« Nous sommes réuni à Nantes, le 24 mars 1935, à son Siège Social, 10, rue de Bel-Air, et qu'il a examiné la question de la diminution de salaires envisagée par le Syndicat patronal du Bâtiment, et annoncée dans la presse locale. »

« Nous ne méconnaissons nullement les multiples difficultés qui assaillent à l'heure actuelle nombre d'entreprises du bâtiment et des travaux publics, mais nous étions tout de même loin de nous attendre à voir le Syndicat patronal baisser les salaires, et notamment le salaire de base, après une période où les ouvriers avaient durement souffert du chômage et des intempéries, et juste au moment où la situation des entrepreneurs est sur le point de s'améliorer par suite de la mise en marche de nombreux travaux importants et de la reprise de la loi Loucheur. »

« En conséquence, nous prions-nous de bien vouloir nous accorder un entretien avant la date du 1er avril, pour nous permettre de vous exposer notre point de vue et de nous admettre également par la suite dans la commission paritaire appelée à se prononcer sur les conditions du travail. »

« Dans cet espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée. »

« Le Président, Signé : BUEP. »

« Nous sommes réuni à Nantes, le 24 mars 1935, à son Siège Social, 10, rue de Bel-Air, et qu'il a examiné la question de la diminution de salaires envisagée par le Syndicat patronal du Bâtiment, et annoncée dans la presse locale. »

« Nous ne méconnaissons nullement les multiples difficultés qui assaillent à l'heure actuelle nombre d'entreprises du bâtiment et des travaux publics, mais nous étions tout de même loin de nous attendre à voir le Syndicat patronal baisser les salaires, et notamment le salaire de base, après une période où les ouvriers avaient durement souffert du chômage et des intempéries, et juste au moment où la situation des entrepreneurs est sur le point de s'améliorer par suite de la mise en marche de nombreux travaux importants et de la reprise de la loi Loucheur. »

« En conséquence, nous prions-nous de bien vouloir nous accorder un entretien avant la date du 1er avril, pour nous permettre de vous exposer notre point de vue et de nous admettre également par la suite dans la commission paritaire appelée à se prononcer sur les conditions du travail. »

« Dans cet espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée. »

« Le Président, Signé : BUEP. »

« Nous sommes réuni à Nantes, le 24 mars 1935, à son Siège Social, 10, rue de Bel-Air, et qu'il a examiné la question de la diminution de salaires envisagée par le Syndicat patronal du Bâtiment, et annoncée dans la presse locale. »

« Nous ne méconnaissons nullement les multiples difficultés qui assaillent à l'heure actuelle nombre d'entreprises du bâtiment et des travaux publics, mais nous étions tout de même loin de nous attendre à voir le Syndicat patronal baisser les salaires, et notamment le salaire de base, après une période où les ouvriers avaient durement souffert du chômage et des intempéries, et juste au moment où la situation des entrepreneurs est sur le point de s'améliorer par suite de la mise en marche de nombreux travaux importants et de la reprise de la loi Loucheur. »

« En conséquence, nous prions-nous de bien vouloir nous accorder un entretien avant la date du 1er avril, pour nous permettre de vous exposer notre point de vue et de nous admettre également par la suite dans la commission paritaire appelée à se prononcer sur les conditions du travail. »

« Dans cet espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée. »

« Le Président, Signé : BUEP. »

« Nous sommes réuni à Nantes, le 24 mars 1935, à son Siège Social, 10, rue de Bel-Air, et qu'il a examiné la question de la diminution de salaires envisagée par le Syndicat patronal du Bâtiment, et annoncée dans la presse locale. »

« Nous ne méconnaissons nullement les multiples difficultés qui assaillent à l'heure actuelle nombre d'entreprises du bâtiment et des travaux publics, mais nous étions tout de même loin de nous attendre à voir le Syndicat patronal baisser les salaires, et notamment le salaire de base, après une période où les ouvriers avaient durement souffert du chômage et des intempéries, et juste au moment où la situation des entrepreneurs est sur le point de s'améliorer par suite de la mise en marche de nombreux travaux importants et de la reprise de la loi Loucheur. »

« En conséquence, nous prions-nous de bien vouloir nous accorder un entretien avant la date du 1er avril, pour nous permettre de vous exposer notre point de vue et de nous admettre également par la suite dans la commission paritaire appelée à se prononcer sur les conditions du travail. »

« Dans cet espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée. »

« Le Président, Signé : BUEP. »

« Nous sommes réuni à Nantes, le 24 mars 1935, à son Siège Social, 10, rue de Bel-Air, et qu'il a examiné la question de la diminution de salaires envisagée par le Syndicat patronal du Bâtiment, et annoncée dans la presse locale. »

« Nous ne méconnaissons nullement les multiples difficultés qui assaillent à l'heure actuelle nombre d'entreprises du bâtiment et des travaux publics, mais nous étions tout de même loin de nous attendre à voir le Syndicat patronal baisser les salaires, et notamment le salaire de base, après une période où les ouvriers avaient durement souffert du chômage et des intempéries, et juste au moment où la situation des entrepreneurs est sur le point de s'améliorer par suite de la mise en marche de nombreux travaux importants et de la reprise de la loi Loucheur. »

« En conséquence, nous prions-nous de bien vouloir nous accorder un entretien avant la date du 1er avril, pour nous permettre de vous exposer notre point de vue et de nous admettre également par la suite dans la commission paritaire appelée à se prononcer sur les conditions du travail. »

« Dans cet espoir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée. »

« Le Président, Signé : BUEP. »

« Nous sommes réuni à Nantes, le 24 mars 1935, à son Siège Social, 10, rue de Bel-Air, et qu'il a examiné la question de la diminution de salaires envisagée par le Syndicat patronal du Bâtiment, et annoncée dans la presse locale. »

« Nous ne méconnaissons nullement les multiples difficultés qui assaillent à l'heure actuelle nombre d'entreprises du bâtiment

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

titans, dont la fonction se rapproche de la leur. De ce fait, le gain horaire des chauffeurs et mécaniciens était de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 inférieur à celui de leurs camarades précités. Après avoir longuement discuté de la question, M. Coqueret nous pria de lui envoyer une délégation des ouvriers intéressés auxquels il ferait directement ses propositions. Nous avons fait le nécessaire à ce sujet et la délégation reçue le 15 mars ayant pris note des propositions patronales en a référé aux intéressés qui ont accepté une diminution de taux de 0 fr. 10, compensée par une participation au boni moyen de leur service, ce qui en définitive se traduira pour eux par une augmentation horaire de 0 fr. 25 à 0 fr. 50.

C'est un beau résultat obtenu sans bruit ni tapage.

Menteur !

En réponse à un article mensonger et injurieux prenant à parti notre camarade Ayraut, Gaston Tessier adressa au « Travailleur de l'Ouest » la note suivante que le journal socialiste, donnant une nouvelle preuve de sa bonne foi, se garda bien d'insérer.

Paris, le 20 février 1935.
Monsieur le gérant du « Travailleur de l'Ouest » Saint-Nazaire (L.-I.)

Monsieur le Gérant,
« Sous le titre « Menteur » vous avez publié dans votre numéro du 22 décembre 1934, un article prenant à parti notre camarade Ayraut, militant du syndicat professionnel de la Métallurgie de Saint-Nazaire, affilié à notre Confédération.

« Pour appuyer son argumentation, l'auteur du fillet anonyme reproduisait quelques lignes prises non dans une lettre mais dans une note confidentielle dont il n'avait pu avoir connaissance que par une voie irrégulière. Ce document ne portait aucune signature pas plus celle de mon collègue Pérès que la mienne.

« De plus, il était de caractère strictement privé, et vous nous permettiez de juger comme il convient l'acte que vous avez commis en le livrant au public après en avoir supprimé quelques passages. Vous avez attribué à la citation que vous publiez un sens exactement contraire à celui qu'elle avait dans le texte complet de la note elle-même. Nos camarades de Saint-Nazaire qui méritent à tous égards, notre estime et notre confiance, nous avaient fait part des difficultés locales à propos desquelles nous les avions encouragés à prendre patience.

« L'enquête que nous avons faite et ce sujet nous a permis de nous rendre compte que leurs griefs étaient parfaitement justifiés.

« Je vous requiers, conformément à la loi, d'insérer la présente dans votre prochain numéro, afin que vos lecteurs sachent que, contrairement à vos allégations, nous approuvons l'attitude de nos camarades dont les efforts sont récompensés par l'accroissement important du nombre de nos adhérents, à Saint-Nazaire et que nous sommes prêts, le cas échéant, à les secourir dans toute la mesure de nos moyens.

« Veuillez agréer, Monsieur le Gérant, nos salutations syndicalistes. »

Signé : G. TESSIER.

La Journée des Dupes

Dans le conflit qui a éclaté au sujet des heures supplémentaires, les ouvriers ont pu juger la solution préconisée par le syndicat chrétien, solution pleinement conforme à leurs intérêts et qui tout en respectant le principe de la loi de huit heures nous eût évité les troubles que nous avons vécus pendant près de deux semaines, mise en scène de la vaste comédie à laquelle aboutit cette agitation parfaitement stérile.

Qu'est devenue l'intransigeance cégeste en cette affaire ? Elle est subitement tombée à la suite d'obscures tractations qui se sont déroulées à huis clos, entre quelques hommes seulement.

Et ces messieurs oseront encore nous parler de collusion... Quelle ironie !

La discussion du bord de ce closo, l'accord conclu sans consultation préalable de la masse des ouvriers. Et pourtant, nous a-t-on assez reproché d'avoir établi notre cahier de revendications sans prendre l'avis des intéressés. Cependant, les dirigeants du syndicat confédéré ont été trop heureux de le reproduire dans ses points principaux à l'exception, il est vrai, de la clause concernant les heures supplémentaires pour lesquelles nous demandions une majoration de 30 % et la récupération obligatoire. Nous admettons d'ailleurs facilement que cette position parût délicate à ceux mêmes qui sont responsables de la suppression de toute majoration. Beau cadeau pour nos patrons ! qu'en pensent les ouvriers ?

Plutôt que de nier une erreur passée, n'eût-il pas été plus loyal et plus honorable de la réparer ? L'occasion était bonne pour tenter de rétablir la majoration qui tout en freinant du côté patronal l'abus des heures supplémentaires devrait normalement dédommager l'ouvrier.

Mais la soi-disant délégation ouvrière en décida autrement. En échange de la garantie dérisoire de 5 % de boni sur les fiches en perte, contre la promesse d'une vague prime récompense offerte aux ouvriers bien sages, (les ouvriers ne sont pas des enfants; ce qu'il leur faut, ce n'est point une récompense problématique mais un salaire dûment assuré rémunérant en toute justice leur effort prolongé) elle a vendu au patron le droit d'user selon son bon plaisir des dérogations à la journée de huit heures.

Tout est sacrifié : les principes avec les intérêts les plus immédiats des ouvriers. C'est du beau travail !

Enfin, que restera-t-il de cette fameuse prime lorsque, pour un prochain bateau, la question des heures supplémentaires se posera à nouveau ?

Rien... On nous en a mis plein la vue. On a fait marcher les ouvriers. On a polémique pour rien...

Les ouvriers feront encore des heures supplémentaires sans majoration, ni récupération. Belle victoire Messieurs !

C'est pourquoi nous n'aurons de trêve d'ici que soit réglée d'une façon équitable et définitive cette épineuse question. Nous maintenons pleinement notre point de vue qui, dans la situation présente, est le seul qui corresponde aux intérêts matériels et moraux des ouvriers étant donné le chômage toujours menaçant. Seul il respecte le principe de la loi de huit heures tout en permettant de parer aux cas de force majeure, et aux imprévus du travail. Seul il garantit la paix et la tranquillité en résolvant raisonnablement ce problème sujet permanent de troubles et de division tant qu'on adoptera une attitude intransigeante et sectaire de part et d'autre, source perpétuelle de luttes qui opposeront sans cesse les intérêts privés au grand dam de l'intérêt général.

J. TERRIEN.

—
SYNDICATS FEMININS
Convocation

Les Cercles d'études vont reprendre le soir avec les beaux jours ; celui d'avril aura lieu le vendredi 26 avril, à 20 heures.

Nous comptons que vous y assisterez nombreux.
D'avance, merci.
LE BUREAU.

—
VENDEE
SYNDICATS DES SECRETAIRES DE MAIRIE
Assemblée Générale

Nous sommes heureux d'annoncer à nos sociétaires que l'Assemblée générale annuelle de notre Syndicat se tiendra à Chantonnay, salle paroissiale, le jeudi 25 avril prochain.

Le matin, à 10 heures (heure légale), aura lieu une première séance : séance d'études. Le sujet traité est très important et très actuel, il s'agit des élections municipales qui sont, chacun le sait, l'occasion de multiples difficultés. Des conférenciers compétents aborderont successivement les questions suivantes : éligibilité au Conseil Municipal — Période électorale — Droits électoraux — Scrutin — Réclamation contre les élections.

Enfin on discutera d'un vœu pour la mise en application immédiate de la loi du 30 juin 1934, faisant bénéficier les secrétaires de Mairie et autres employés communaux des allocations familiales.

Midi : Déjeuner en commun. Prix 12 francs.
Séance de la soirée à 13 h. 30 : Assemblée générale :
1. Souhaits de bienvenue du Président.
2. Compte rendu moral et financier.
3. Paiement de la cotisation et mise à jour des cartes.
4. Questions professionnelles diverses.
5. Causerie sur l'action catholique.

Tous les Secrétaires de Mairie, syndiqués ou non, sont invités à ces réunions.
Ceux qui désirent prendre part au déjeuner, sont invités d'avertir le siège social pour le 23 au plus tard.
Tous les syndiqués recevront en temps opportun une invitation personnelle.
Cette invitation contiendra des précisions qui ne sont pas données ici ; en particulier elle signalera les horaires des autobus et des trains pour Chantonnay à aller et au retour.

—
Fournitures scolaires aux élèves indigents
UNE INTERESSANTE DECISION DU CONSEIL D'ETAT

Un bureau de bienfaisance peut-il attribuer des secours à titre de fournitures aux seuls élèves indigents des écoles publiques à l'exclusion des élèves indigents des écoles privées ?

Non, répond le Conseil d'Etat par arrêté du 16 janvier 1935 ; car en le faisant, la Commission du Bureau de Bienfaisance obéit « à des mobiles autres que l'intérêt du service d'assistance dont elle a la charge » et qu'ainsi sa délibération est entachée de détournements de pouvoirs.

E. BOULINEAU.

—
LA ROCHE-sur-YON
Dans les Assurances Sociales

Nos camarades Dabreteau et Garent, président et trésorier du Syndicat des Employés de La Roche-sur-Yon, viennent d'être choisis comme membres du Conseil d'Administration provisoire de la Caisse primaire départementale.

—
LES SABLES D'OLONNE
DANS LE BATIMENT

Le mercredi 21 mars, avait lieu, à la salle de la Permanence, rue Gambetta, une réunion des membres du Syndicat du Bâtiment. A cette réunion assistaient de nombreux syndiqués, et ce malgré l'invitation tardive (pour quelques-uns la convocation parvint à 8 h. 1/4 !). Espérons qu'une autre fois, les billets arriveront au moins la veille.

Cette réunion fut intéressante, car elle avait pour but de grouper entre eux, en des causeries amicales, les membres des diverses professions du bâtiment. Ainsi chacun put prendre part à des discussions sur des questions professionnelles d'ordre particulier et général : Loi de 8 heures, chômage, embauche des étrangers, etc., etc.

Il fut décidé qu'une réunion semblable aurait lieu tous les mois, en principe le dernier mercredi. Comme on voit le bâtiment se réveille, et cela ne fera que s'amplifier, lorsque le militant militaire sera libéré !

Allons, mesdemoiselles et messieurs les employés de la banque du Commerce et de l'Industrie, et vous mesdemoiselles de l'Habillement, l'exemple vous est donné : Un peu de courage et une réunion mensuelle fera beaucoup de bien à votre mouvement.

Et je reviens à vous, les membres du bâtiment et de l'inter, n'oubliez pas d'amener chacun un nouveau membre à la prochaine réunion !

Le mois prochain, nous publierons la liste des commerçants accordant la remise aux syndiqués.

Ceux qui ont des bons de charbon, voudront bien les remettre à la Permanence le samedi 13 au plus tard.

—
EXAMEN de CONSCIENCE
Qu'avez-vous fait jusqu'à ce jour pour aider et propager votre journal ?

—
CHATILLERAULT
SYNDICATS MASCULINS
1^{er} Cercle d'études

Le mercredi 6 mars dernier, les Syndicats masculins de Chatellerault inauguraient leur premier Cercle d'Etudes.

Pour cette première réunion, l'assistance ne fut pas aussi nombreuse qu'elle aurait dû à cause des fêtes du Mardi-Gras.

M. Lebuffe, président employé, ouvre la séance, puis M. l'aumônier lui succède pour une causerie spirituelle ayant comme sujet : « Jésus Ouvrier ».

Puis, M. Guillauneuf, président de l'Interprofessionnelle, pour une conférence, sur « Le Syndicat ».

Ce qu'il devrait être, mais ce qu'il est actuellement, et comment il est exploité ; et conclut en nous invitant à une action plus grande et de ce fait plus efficace pour sortir de cet état de choses qui fait de l'homme une machine à produire, de qui la plupart du temps on veut ignorer les aspirations morales ; nous soulignant que c'était là tout le programme de notre C.F.T.C.

Le prochain Cercle aura lieu le 27 avril prochain.

—
NIORT
UNION LOCALE
Réunion

M. Aristide nous fait le compte-rendu du Congrès annuel des Syndicats d'Employés de Paris.

Puis l'Union Locale décide la tenue de deux cours professionnels les 15 et 16 avril prochains, l'examen du 15 avril aura lieu le dimanche 18 avril, dans la matinée. La distribution des récompenses se fera à l'issue de la Fête du Travail, au mois de mai.

—
THOUARS
SYNDICAT DES CHEMINOTS ETAT
Réunion du 2 Mars

Ce jour là, nous avons eu le plaisir d'avoir parmi nous notre ami Meneau, du Mans. Dans un exposé bref et clair, il nous fit connaître comment les syndicats extrémistes envisagent l'unité. Pas possible, parce que pas sincère et pas professionnel, les partis politiques y sont mêlés.

Un résumé fut fait de toute l'action menée par la Conférence inter-fédérale auprès des parlementaires et des pouvoirs publics au sujet des retraites.

Un long échange de vues a lieu au sujet de l'organisation du personnel des transports routiers ; Meneau nous encourage. Ce sera évidemment un travail de longue haleine, mais avec du dévouement et de la bonne volonté nous aurons le succès.

Un vœu de protestation est émis contre les errements de notre réseau au sujet des suppressions d'emplois. Les adhérents ont confiance à l'Union Etat et à la Fédération pour continuer l'action contre les abus.

—
ANGERS
SYNDICAT DES EMPLOYES
Assemblée générale du 7 Mars

La séance est ouverte à 20 h. 30, sous la présidence d'Albert Dupont et en présence d'un grand nombre de syndiqués.

Le Trésorier fait connaître la situation financière du Syndicat : Caisse de propagande, de secours, du soldat ont pu subvenir, malgré la crise, aux besoins du moment. Le grand argentier nous présente un budget sans déficit, même avec une petite réserve, ce qui n'est pas à dédaigner.

—
ANGERS
SYNDICAT DES EMPLOYES
Assemblée générale du 7 Mars

La séance est ouverte à 20 h. 30, sous la présidence d'Albert Dupont et en présence d'un grand nombre de syndiqués.

Le Trésorier fait connaître la situation financière du Syndicat : Caisse de propagande, de secours, du soldat ont pu subvenir, malgré la crise, aux besoins du moment. Le grand argentier nous présente un budget sans déficit, même avec une petite réserve, ce qui n'est pas à dédaigner.

Puis le Secrétaire a la parole pour son rapport sur la vie du Syndicat depuis la dernière assemblée générale ; activité qui s'est manifestée dans tous les domaines : entraide formation propagande, action professionnelle, représentation dans les commissions officielles.

Les demandes d'emplois sont nombreuses au service de placement, par contre les offres sont toujours très rares ; un appel est fait aux syndiqués pour qu'ils signalent les places disponibles.

La caisse de secours a aidé plusieurs camarades sans travail, mais désormais elle pourra faire mieux puisqu'elle sera inter-syndicale.

Les réunions corporatives et inter-syndicales ont été l'occasion d'étudier certaines questions doctrinales ou professionnelles relatives au contrat de travail, la situation des différentes catégories d'employés, la banque, etc.

Les discussions qui suivirent ces rapports ont montré la nécessité de la formation de militants connaissant parfaitement la doctrine de la C.F.T.C. et pouvant la défendre contre toutes sortes d'attaques.

La propagande a été faite par affiches, conférences dans les patronages, distribution de tracts, diffusion du Journal Syndical, et par l'action de notre Syndicat lors de conflits professionnels assez récents. Le résultat de cette mise en action de tous ces moyens a été une augmentation très forte de nos effectifs.

L'action professionnelle s'est manifestée sous les deux formes habituelles : surveillance de l'application des contrats et amélioration des conditions de travail.

Nous avons fait de nombreuses démarches près de l'Inspecteur du Travail pour lui signaler les infractions à la législation du travail concernant l'hygiène, le chauffage, les heures supplémentaires non autorisées, le travail excessif imposé à des apprentis ; ces différentes interventions ont mis fin à des abus qui ne pouvaient à aucun prix être tolérés.

L'intervention de notre Syndicat auprès des pouvoirs publics, pour que ne soit pas accordée l'attribution demandée par des commerçants de supprimer, certains dimanches, le repos des employés.

Nos réponses aux diverses enquêtes, pour lesquelles nous sommes consultés par le Ministère du Travail, que ce soit sur le contrat de travail, heures supplémentaires, vacances, résiliation du contrat de travail, etc., ont demandé des améliorations dans les conditions de travail.

Notre représentation, au Conseil des Prud'hommes et à la Commission départementale du Travail, nous permet de défendre nos droits et de faire entendre les principes dont nous nous réclamons.

Après ce rapport, on procéda au renouvellement partiel des membres du Conseil ; furent réélus, nos amis : Billaud, Balloux, Brangeon, Dezan, Grogoret, Valmier.

—
ANGERS
POUR RÉUSSIR

Préoccupez-vous de vos devoirs civiques : un moyen de plus vous est offert d'affirmer votre volonté de collaboration et de paix sociale, c'est l'institution prud'homale qui vous le fournit.

Quelle institution répond mieux à notre doctrine et à nos méthodes de collaboration que les Conseils de prud'hommes ? Quels meilleurs juges peut-on désigner, pour concilier les conflits qui naissent du travail, que des hommes pris dans la profession même.

—
ACADEMIE DE COIFFURE -- INSTITUT DE BEAUTE
Mesdames, Mesdemoiselles, qui désirez vous créer une situation LUCRATIVE ET AGREABLE
Suivez les COURS DE COIFFURE chez

BERTHE & MARIA
ECOLE PRATIQUE DE COIFFURE, 11, Rue d'Orléans, NANTES (Tél. 130.82)

Maison sérieuse et réputée, recommandée tout spécialement aux familles, en ne recevant que l'élément féminin. Les cours sont faits exclusivement par Mesdames BERTHE ET MARIA, diplômées de l'Ecole de Paris.

5 % d'escompte aux Syndiqués sur présentation de leur carte en règle

—
REUNION du 12 Mars

La réunion commence à 20 h. 30. Une nombreuse assistance est réunie ce soir.

M. l'abbé Brangeon, directeur des œuvres, nous entretient des mouvements spécialisés : J.O.C., J.E.C., J.M.C. et plus particulièrement de la J.A.C. L'échange de vues fait apparaître que ce groupement qui est plus spécialement des mouvements d'apostolat, sont différents de notre organisation qui, elle, se place sur le terrain strictement syndical et professionnel.

Nous entendons ensuite M. René Chédanne fils, que nous avions invité à nous faire une causerie fort documentée sur les oignons. Il nous montra l'intérêt et l'importance que prennent aujourd'hui les oignons à fleurs, à cause de leur culture facile, tout au moins pour un certain nombre, et de différents emplois qu'ils peuvent remplir, plantes de massifs d'hiver et d'été, plantes d'appareillages, de rocaille, fleurs à couper... Les oignons à fleurs peuvent s'adapter partout, le prix modique et la rusticité de certains sont encore de précieux avantages. Beaucoup de ces plantes sont multipliées en Hollande avec un quasi monopole assuré par des terres exceptionnelles ; il est des espèces, néanmoins, que l'Anjou produit en quantité et avec avantage : anémones et renoncules par exemple. M. Chédanne anime son exposé en nous disant quelques mots sur les dahlias et les tulipes, actuellement à la mode.

Cette causerie est l'occasion d'intéressants échanges de vues avec les syndiqués connaissant la question.

La séance est levée à 22 heures.
Le Secrétaire.

—
SEMMAINE SOCIALE
22 AU 28 JUILLET 1935

Angers va se ranger, cette année, au nombre déjà considérable des villes de France qui ont eu leur Semaine Sociale.

Ce qu'est une Semaine Sociale, qui pourrait l'ignorer, aujourd'hui ? Pendant plusieurs jours, des centaines d'étudiants de tout âge, représentant les milieux les plus divers de l'élite française, viennent écouter une série de cours donnés par des professeurs éminents sur des questions de la plus vive actualité.

Toutes les faces, toutes les répercussions d'un problème sont examinées. Et dans cette variété riche et féconde, le point de vue supérieur du tout, tout est regardé vient créer l'unité nécessaire. Les Semaines Sociales n'ont d'autre but, en effet, que de répandre, de développer, d'appliquer les principes catholiques tels que les Encycliques pontificales les ont lumineusement définis. Parmi les troubles qui agitent la Société présente, il faut faire connaître les paroles qui sont « esprit et vie ».

En ces temps de crise, de désorganisation économique, quel sujet pourrait davantage solliciter notre intérêt que l'Organisation Corporative ? L'année 1934 a vu naître ou se développer des expériences corporatives qui semblent appelées à renouveler la structure de la vie économique et sociale. L'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, d'autres encore ouvrent une voie dans laquelle de nombreuses nations devront plus ou moins s'engager. Ces exemples, ces réalisations, les nécessités si pressantes devant lesquelles la France se trouve, obligent tous ceux qui ont conscience de leur devoir social à se faire une idée précise de la corporative, de ses exigences, de ses possibilités.

Remède à la crise ? Peut-être ; mais à la condition d'agir en pleine lumière, sachant ce que nous ferons. Le problème se pose maintenant de la manière qu'il est impossible de l'écarter. La solution doit être solidement établie. Les orateurs de la Semaine Sociale qui, avec science et conscience, examineront scrupuleusement tous les aspects de ce problème permettront à l'idée corporative de faire chez nous un pas décisif.

Une nouvelle fois, les Semaines Sociales n'auront pas manqué à la tâche qu'elles poursuivent depuis si longtemps : apporter leur appui désintéressé à l'œuvre de reconstruction que le monde moderne appelle si impérieusement.

—
SYNDICAT DU PERSONNEL HORTICOLE

—
ANGERS
POUR RÉUSSIR

Préoccupez-vous de vos devoirs civiques : un moyen de plus vous est offert d'affirmer votre volonté de collaboration et de paix sociale, c'est l'institution prud'homale qui vous le fournit.

Quelle institution répond mieux à notre doctrine et à nos méthodes de collaboration que les Conseils de prud'hommes ? Quels meilleurs juges peut-on désigner, pour concilier les conflits qui naissent du travail, que des hommes pris dans la profession même.

D'autre part, la législation du travail est actuellement en voie de profondes modifications ; les Conseils de prud'hommes sont toujours consultés sur de nombreuses questions intéressant la profession et leurs réponses, ainsi que celles des Commissions départementales du travail, sont envoyées au Ministère du Travail et servent à l'élaboration des textes législatifs. Ces derniers seront donc, suivant les réponses données, respectueux ou non des notions de propriété, de la famille, des libertés individuelles nécessaires et de l'intérêt général.

Il y a là pour tous un devoir impérieux. Ouvriers et employés des deux sexes, inscrivez-vous et faites inscrire vos amis sur les listes prud'homales, du 1^{er} au 20 avril.

Conditions à remplir :
Avoir 25 ans révolus au 20 avril de l'année d'inscription et, pour les hommes, être inscrit sur les listes électorales politiques.

Exercer depuis trois ans au moins, apprentissage compris, une profession dénommée dans le décret d'institution du Conseil.

Resider dans le ressort du Conseil depuis un an.

—
SEMMAINE SOCIALE
22 AU 28 JUILLET 1935

Angers va se ranger, cette année, au nombre déjà considérable des villes de France qui ont eu leur Semaine Sociale.

Ce qu'est une Semaine Sociale, qui pourrait l'ignorer, aujourd'hui ? Pendant plusieurs jours, des centaines d'étudiants de tout âge, représentant les milieux les plus divers de l'élite française, viennent écouter une série de cours donnés par des professeurs éminents sur des questions de la plus vive actualité.

Toutes les faces, toutes les répercussions d'un problème sont examinées. Et dans cette variété riche et féconde, le point de vue supérieur du tout, tout est regardé vient créer l'unité nécessaire. Les Semaines Sociales n'ont d'autre but, en effet, que de répandre, de développer, d'appliquer les principes catholiques tels que les Encycliques pontificales les ont lumineusement définis. Parmi les troubles qui agitent la Société présente, il faut faire connaître les paroles qui sont « esprit et vie ».

En ces temps de crise, de désorganisation économique, quel sujet pourrait davantage solliciter notre intérêt que l'Organisation Corporative ? L'année 1934 a vu naître ou se développer des expériences corporatives qui semblent appelées à renouveler la structure de la vie économique et sociale. L'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, d'autres encore ouvrent une voie dans laquelle de nombreuses nations devront plus ou moins s'engager. Ces exemples, ces réalisations, les nécessités si pressantes devant lesquelles la France se trouve, obligent tous ceux qui ont conscience de leur devoir social à se faire une idée précise de la corporative, de ses exigences, de ses possibilités.

Remède à la crise ? Peut-être ; mais à la condition d'agir en pleine lumière, sachant ce que nous ferons. Le problème se pose maintenant de la manière qu'il est impossible de l'écarter. La solution doit être solidement établie. Les orateurs de la Semaine Sociale qui, avec science et conscience, examineront scrupuleusement tous les aspects de ce problème permettront à l'idée corporative de faire chez nous un pas décisif.

Une nouvelle fois, les Semaines Sociales n'auront pas manqué à la tâche qu'elles poursuivent depuis si longtemps : apporter leur appui désintéressé à l'œuvre de reconstruction que le monde moderne appelle si impérieusement.

—
SYNDICAT DU PERSONNEL HORTICOLE

—
REUNION du 12 Mars

La réunion commence à 20 h. 30. Une nombreuse assistance est réunie ce soir.

COURS PIGIER

6, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

COURS PRATIQUES DE COMMERCE
Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes filles (Professeurs Dames)
Inscriptions à toutes époques de l'année
Cours le jour, le soir et par correspondance

COMPTABILITE STENO-DACTYLO
COMMERCE - LANGUES
CORRESPONDANCE COMMERCIALE
SECRETARIAT
COUPE - COUTURE
MODE, etc.

PLACEMENT gratuit des ELEVES
400 emplois environ ont été offerts aux élèves en chacune des années dernières

TRAVAUX DE COMPTABILITE

TEINTURERIE DION & BONNET

4, RUE DE LA BOUCHERIE ET 21 RUE DE LA PELLETERIE
NANTES
— 32, RUE DU CALVAIRE — 21, QUAI RICHEBOURG —

Nettoyage à sec par procédés perfectionnés

Téléphone 126-39 Conditions spéciales aux Syndiqués Téléphone 126-39

LA MAISON ROCHET

ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement du 38 de la RUE DE VERDUN
— AU 32 DE LA MEME RUE —

LOCATION DE LITS MECANIQUE, GOUTTIERES, BEQUILLES, etc...



Un savon complet !

Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le !

SAVON CROIX D'OR
A L'OXYGÈNE

DEMANDEZ UN BON DE PARTICIPATION A LA LOTERIE NATIONALE

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

MESSAGERIES DE L'OUEST
Quai de la Fosse, NANTES
Téléphone : 140-142
Services de voyageurs entre Nantes, Basse-Indre, Indret, Couëron et Le Pellerin
Service de voyageurs et marchandises entre Nantes, Falmouët et Saint-Nazaire
Passages d'eau de Basse-Indre à Indret, Falmouët à Donges et Saint-Nazaire à Mindin
Visitez Belle-Île, la perle de l'Océan

Pour votre **CAFE**
servez-vous du
COF'S

Entreprise Générale de Menuiserie
Ancienne Maison JAHIER
COURAUD & C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES
Façonnage mécanique, moulures en tous genres. Fabrication de meubles
Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE DE CHARPENTES
P. OHEIX
Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA
Luxueux Solides Bon Marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour toutes marques de machines à coudre
FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21
NANTES
Succurs^{es} : ANGERS, ST-NAZAIRE

STUDIO CADÉ-FOTOPHON
NANTES. - 8, Rue de la Barillerie
entièrement modernisé, est le plus réputé
MARIAGES SORTIES D'EGLISE, BANQUETS, etc...

Spécialité d'agrandissements et reproductions
Appareils et Produits Photographiques
de toutes les meilleures Marques
- TRAVAUX RAPIDES ET SOIGNÉS POUR AMATEURS -

PLATRERIE - DECORATION STAFF - FUMISTERIE

ANCELIN
ENTREPRENEUR
NANTES - 49, Rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

BROUETTES EN TOUS GENRES PETITS TOMBEREAUX POUR ENTREPRENEURS
BALADEUSES ET BABROUETS
Victor BLANCHET
71, rue Edgar-Quinet
Atelier : place de la Moutonnerie
Spécialité de roues : ferrées et non ferrées
TOUTES REPARATIONS
Remise aux Syndiqués
Téléphone : 310-56

DE FONEST
Imp. du Courrier de Saint-Nazaire
Le Gérant : FOULON Paul

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT
FAVREAU
4, Place du Martray, 4
NANTES
Téléphone : 130.53

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES
J. CHATELLIER Père et Fils
L. CHATELLIER, Fils
SUCCESEUR
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi du 19 Décembre 1907
Bons d'Epargne
Versements et Tirages mensuels
B. FRANCOIS
14, rue J.-J. Rousseau, NANTES
Téléphone 127-78

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.
A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle. - Maison fondée en 1895
Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dactylos - Pochettes - Plaques et lettres en email - Gravure chimique
Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc.

RIPOCHE & C^{ie}
22, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33
Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

CREDIT NANTAIS
Société Anonyme, Capital 30 Millions
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes
41 Agences et Bureaux en Bretagne
T^{er} opérat. de l'après-midi de 2 heures à 5 heures

LES MEUBLES ROBERT
7-14, Rue Copernic, 7-14. - NANTES
Notre **CHAMBRE Réclame** en 140 0/m

ARMOIRE
3 portes ouvrantes,
LIT DE MILIEU,
LISEUSE dessus marbre,
SOMMIER, MATELAS
pure laine.
Traversin, deux Orelliers
Les 8 pièces 1.495
En plus de payer
10 % de réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens
CATALOGUE SUR DEMANDE. LIVRAISON FRANCO

tions pour être inscrites, en leur demandant de ne pas laisser passer la période du 1^{er} au 20 avril.
A cette époque ont lieu inscriptions et révisions des listes électorales prudenales ; celles qui n'auraient pas la possibilité d'aller se faire inscrire à la Mairie n'auront qu'à passer au Syndicat, 2, rue Pasteur avec un certificat de leur patron, attestant qu'elles sont dans la profession depuis trois ans, le nécessaire sera fait ensuite.
Que l'on se hâte avant le 15 avril pour nous permettre d'être en règle pour le 20 avril.

Journée d'études
Nous pensons que la prochaine Journée d'études aura lieu le dimanche 28 avril. Comme de coutume, une réunion le matin, à 9 h. 30, une autre à 14 heures, permettront de voir la suite du trimestre et de se préparer à la semaine sociale.

TRELAZE
Des Economies !!
Depuis plusieurs années, dans une cité ouvrière appartenant à la Cité des Ardoisières d'Angers, une petite sœur des pauvres disposait d'un local appartenant à la Compagnie afin d'y tenir un Dispensaire.
Avec un grand dévouement la religieuse soignait les malades, pansait les blessés, en un mot rendait mille services aux habitants de la cité.
Aussi grande fut la tristesse de tous d'apprendre que, par mesure d'économies, l'administration supprimaient local et Dispensaire et demandait à la religieuse de ne plus revenir.

Constatation et réflexions
On parle beaucoup, en ces temps de crise, d'Economie organisée ou de Liberté dirigée ; l'anarchie qui présidait jusqu'à ce jour à la production et qui nous vaut la crise actuelle, accuse la faillite du libéralisme économique.
Aujourd'hui, on cherche autre chose, mais en attendant que soit mis sur pied et que puisse fonctionner un statut qui réglemente la production aux nécessités de la consommation tout en garantissant les droits des travailleurs, les difficultés continueront de peser encore sur les foyers ouvriers.
C'est parce que les jours de privations et de tristesse se prolongent et que rien à l'horizon ne paraît annoncer encore la fin de cette situation que de nombreux travailleurs découragés semblent se désintéresser de leur sort, paraissent même vouloir chercher ailleurs dans les distractions sportives ou autres l'oubli de leurs peines et de leur misère.
Nous voici cependant au moment où les organisations syndicales vont avoir besoin d'être renforcées ; les Pouvoirs Publics bientôt devront faire appel aux représentants des organisations syndicales ouvrières et patronales pour mettre au point ce régime qui sauvegardera les intérêts de la collectivité ; les représentants ouvriers ne seront alors écoutés que dans la mesure où ils pourront démontrer qu'ils parlent vraiment au nom d'une masse organisée. Faudra-t-il que par suite de l'égoïsme des uns et de l'incompréhension des autres ces représentants se présentent avec une autorité diminuée ?
Nous savons que par suite de l'insuffisance des salaires, beaucoup d'ouvriers se retranchent derrière cette excuse pour ne plus verser les cotisations à leur organisation syndicale.
Nous en connaissons cependant qui pourraient facilement payer ces cotisations, mais qui ne comprenant pas assez cette nécessité

de l'organisation et le devoir qu'a tout travailleur d'être syndiqué, croient pouvoir laisser faire les autres en se disant, qu'après tout ils profiteront autant qu'eux des avantages qu'ils pourraient obtenir.
Nous connaissons aussi des épouses qui, par ignorance, certainement découragées par leur mari, leur reprochant la cotisation mensuelle, considérant le syndicat comme une société d'agrément de laquelle on peut facilement se dispenser.
Si trop d'ouvriers méconnaissent aujourd'hui leur devoir, il faut cependant savoir rendre hommage aux nombreux militants et syndiqués qui malgré les difficultés qui leur sont venues sur eux, que sur les autres, ont su faire leur devoir, en refusant une position qui leur était proposée afin de conserver la liberté nécessaire qui leur permettra de militer pour l'organisation syndicale.

Grâce à eux, l'organisation ouvrière se développe et pour que leur syndicat devienne toujours plus fort et plus puissant, ils militent sans relâche, visitant leurs camarades de travail, percevant leurs cotisations, les aidant à débrouiller leurs affaires, les renseignant et faisant même à l'occasion les démarches nécessaires.
Ce sont aussi les nombreuses réunions de bureau de Conseil Syndical, les Cercles d'Etudes qui font que plusieurs fois par semaine, le militant devra délaisser son foyer, sa femme et ses enfants, pour se consacrer à des camarades de travail.
C'est aux épouses de ces militants, au dévouement inlassable qu'il nous est surtout agréable de rendre hommage. Nous n'ignorons pas quel grand rôle elles jouent dans le développement de la propagande syndicale. Continuellement nous sommes nous pas touchés par ces spectacles magnifiques d'épouses qui au lieu de protester ou de se plaindre, acceptent généreusement le sacrifice d'épouses toujours seules, encourageant et aidant même leur mari dans leur action, fières de la cause qu'elles aident à propager, fières de leurs maris qui se dévouent pour la défense des droits et des intérêts de la classe ouvrière.
Puisse leur abnégation et leur sacrifice servir d'exemples et que 1935 soit l'année des épouses de travailleurs réclamant de leurs maris qu'ils aient leur carte syndicale en poche. J. P.

CHOLET
SYNDICATS FEMININS
Assemblée Générale du 27 Janvier 1935
de Mlle CLAUDE COUTANT, Conseillère du Syndicat du Textile
« Bien chères Amies,
« Le Conseil Syndical m'a désignée pour vous parler ce soir. Vous savez comme moi que si la parole est d'argent, le silence est d'or. Aussi j'ai hésité et j'étais presque décidée à garder le silence lorsque je me suis rappelée que dans la crèche de Bethléem, l'Enfant-Jésus avant de recevoir la visite des rois avec l'or, l'encens et la myrrhe, avait eu celle des humbles bergers de la montagne avec leurs petits agneaux blancs : ils lui parlèrent dans leur langage et Jésus les comprit et fut touché.
« Comme les bergers à la crèche, je vous parlerai donc dans mon langage, qui est aussi le vôtre. Nous nous comprendrons bien je pense, car je sais que vous êtes toutes gagnées à la cause syndicale puisque vous êtes convaincues de l'opportunité des Syndicats Chrétiens. Cependant, voulant faire de vous non seulement des convaincues mais des militantes, je voudrais vous rappeler brièvement dans cet entretien ce qu'est un Syndicat, sa répercussion, et ses avantages.
« Certaines, peut-être, parlent du Syndicat, sans en connaître le vrai sens - nous trouvons dans le catéchisme syndical cette définition : le Syndicat n'est pas une œuvre, c'est un groupement de personnes exerçant la

même profession et s'unissant pour étudier, déterminer et sauvegarder leurs droits. Son rôle est de veiller à l'application des lois sociales - ces lois dont toutes nous bénéficions sans nous en rendre compte : repos dominical, journée de huit heures, hygiène dans les ateliers, congés payés. C'est en effet au Conseil Supérieur du Travail que sont étudiées les projets de lois - or sur les soixante-dix-huit membres qui le composent, 64 sont des représentants du travail : 32 délégués patronaux, 32 délégués ouvriers (le mot ouvrier est pris ici dans le sens large et comprend également les employés), 22 délégués patronaux sont élus par les Chambres de Commerce consultatives des Arts et Manufactures, 2 par le Conseil Supérieur de l'Agriculture et les 8 autres sont des Conseillers Prud'hommes patrons.
En ce qui concerne les délégués ouvriers, 24 sont élus par les Syndicats ouvriers, 8 autres sont des Conseillers Prud'hommes ouvriers.
Remarquons en passant que pour 25 membres syndiqués nous n'avons droit qu'à une voix au Conseil Supérieur du Travail et que celui-ci est composé de 78 membres. Rappelons à ce sujet, que Mlle Beckmans, la si dévouée présidente du Syndicat de l'Habillage à Paris, a été membre du Conseil Supérieur du Travail, de 1912 à 1927, membres de la Commission permanente de ce Conseil et de la Commission technique, de 1921 à 1927, et que seule l'infériorité de nos effectifs, en regard des effectifs des Syndicats de la C.G.T., lui a fait perdre ces postes importants.
Je n'insiste donc pas davantage, croyant cet exemple suffisant pour nous montrer l'importance du Syndicat dans la législation et nous inciter à être chacune dans notre sphère, apôtre de cette noble cause.

BIBLIOPHATHIE
MAISON DE LA BONNE PRESSE,
5, rue Bayard, Paris (8^e)
Viennent de paraître :
LES MODELES D'ACTION CATHOLIQUE. VIE DE LA BIENHEUREUSE BARTHELEME CAPITANIO, par Don César Carminati. Traduit de l'italien par une religieuse Auxiliatrice des Ames du Purgatoire. - Un volume in-16, format 18x18, 168 pages, couverture ornée d'un portrait en couleurs. Prix : 3 francs ; port, 0 fr. 45.
LE REFUS, par Guy de Lousot. Pièce nouvelle sur les vocations sacerdotales. Un acte. Six rôles féminins. - Jolie plaquette format 18x10, 32 pages, couverture illustrée. Prix : 2 francs ; port, 0 fr. 25.
EN SON ABSENCE, par Guy de Lousot. Pièce sociale en trois actes et un tableau. Quatorze personnages ; rôles mélangés. - Jolie plaquette format 18x10, 96 pages, couverture illustrée. Prix : 4 francs ; port, 0 fr. 25.
CE QU'EST LE PAYSAN EN ALLEMAGNE. Chronologie de la Révolution national-socialiste. - La journée du 30 juin. - Comment on forme la jeunesse. - La charte du travail - Les mécontents. - Une colossale supercherie. - Le plébiscite du 19 août. - L'exposition de la Sarre, etc... - Un élégant volume in-12 de 216 pages, 8 portraits. Prix : 5 francs ; port, 0 fr. 65.

La maison et le travail aux champs
Fermes à louer :
- Grande ferme 50 hectares, sur la côte ; nécessité d'être famille en force.
- Petite ferme 6 hectares, quartier Saint-Julien-de-Concelles.
- Fermes à Saint-Herblain.
Places à prendre pour ménages :
- Ménage retraité demandé pour entretien jardin à la Morrinière, logement offert.
- Ménage jardinier 4 branches demandé en Maine-et-Loire.
Places à prendre pour célibataires :
- Jardinier 4 branches célibataire demandé.
- Jardinier 35 ans, demandé d'urgence.
Places à prendre pour femmes :
- Femmes toutes mains demandées pour propriété campagne.

Sur le vif
Pendant la grève du Bâtiment, à Nantes, un syndiqué chrétien rencontre, à la Bourse du Travail, un camarade qui fait partie d'une œuvre paroissiale.
- Tiens ? dit celui-ci. Dis donc, épauton, ton syndicat : il a pris partie dans le conflit.
- Naturellement, et pour la grève encore.
- Et puis le délégué chrétien a rudement bien parlé tout à l'heure.
- Certes... Mais toi, qu'est-ce que tu fais là ? Inoffensif encore ?
- Quand vas-tu donc te syndiquer ?
- Oh ! tu sais, ça ne m'intéresse pas...
- Alors, c'est-à-dire que tu fais partie d'une œuvre paroissiale ?
- TÊTE A GIFLES...
O. DIVY.

REAU
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE
BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES
Ed. Gumbaud et Ch. Texier
7, Place du Marché, POITIERS
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES
TOILES - BLANC - CONFECTIONS
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux
MAISON DE CONFIANCE - ENTREE LIBRE

Une garantie : La Marque.
Le premier des boulets anolés est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité !
LE BOULET BARRÉ
AU 2^e EXTREMITES
FABRICATION BLANZY-OUEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, 3. - NANTES
Tél. 122-40

LEGROS TAPISSIER
32, rue Villé-Martin, ST-NAZAIRE
SES MEUBLES SA TAPISSERIE SA LITERIE
Tél. 4.08 R. C. 7.225
Livraison gratuite dans la région
Réduction accordée 5 %

HORLOGERIE - BIJOUTERIE
G. ROBIN
19, rue du Palais, ST-NAZAIRE
BLOUX POUR MARIAGES
Atelier de Réparation
SES CHOIX SES PRIX
Réduction 5 % aux Syndiqués

POUR TOUS VOS IMPRIMES
Consultez
L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »
24, RUE DU PALAIS, à SAINT NAZAIRE
Il vous sera répondu le jour même

TRANSPORTS DROUIN FRERES
Services réguliers Voyageurs
Services Rapides et Groupages
Camionnages - Déménagements
20 ANNEES D'EXPERIENCE

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
Maison Louis LANDAS
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété
PAPETERIE - MAROQUINERIE
Imagerie et Souvenirs Bretons
Réduction 5 % aux Syndiqués

pour vos dessins publicitaires/ adressez-vous à
Charles Flomualk
Affiche - dépliant - etc...
O. DIVY.

FAITES VOS ACHATS A NANTES CHEZ DECREE